This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

GN
635
.K8
R8.

BIBLIOTHÈQUE ETHNOGRAPHIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. LÉON DE ROSNY

VI

ETHNOGRAPHIE DE LA CORÉE

BIBLIOTHÈQUE ETHNOGRAPHIQUE

VOLUMES PUBLIÉS :

1. — **Premières notions d'Ethnographie générale**, par Léon de Rosny. — Avec gravures ..... 1 fr. 50
2. — **Ethnographie de la France**, par A. Castaing. — Avec carte en couleurs..... ... 1 fr. 50
3. — **Le Peuple Siamois ou Thaï**, par Léon de Rosny. — Avec gravures..... 1 fr. 50
4. — **Les Romains d'Orient**. Aperçu de l'Ethnographie de la Roumanie, par Léon de Rosny. — Avec gravures..... 1 fr. 50
5. — **Ethnographie de l'Algérie**, par O. Houdas. — Avec gravures..... 1 fr. 50
6. — **Les Coréens**. Aperçu ethnographique et historique, par Léon de Rosny. — Avec gravures..... 1 fr. 50

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

7. — **Le Tibet et ses habitants**, par Léon Feer. — Avec gravures ..... 1 fr. 50
8. — **Les Peuples Athées**, par Léon de Rosny. — Avec gravures ..... 1 fr. 50
9. — **Ethnographie de l'Autriche**, par Carnot, de l'Institut, sénateur. — Avec gravures..... 1 fr. 50
10. — **La Civilisation Chinoise**, par Léon de Rosny. — Avec gravures..... 1 fr. 50
11. — **Ethnographie de la Tunisie**, par O. Houdas. — Avec gravures..... 1 fr. 50
12. — **La Race Jaune**. Résumé de leçons faites au Collége de France, par Léon de Rosny. — Avec gravures..... 1 fr. 50

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER.

LES

CORÉENS

APERÇU

ETHNOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

PAR

LÉON DE ROSNY

PROFESSEUR A L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE DE PARIS

Orné de gravures

PARIS

MAISONNEUVE FRÈRES ET CH. LECLERC, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ETHNOGRAPHIE

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1886

GN
635
.K8
R82

Vignaud
1-22-30

ETHNOGRAPHIE DE LA CORÉE

CHAPITRE PREMIER

Le sol et la nature

§ 1er. — APERÇU GÉOGRAPHIQUE

La Corée, par sa situation géographique, par le caractère de ses habitants et par la langue qui s'y parle, forme une contrée essentiellement distincte de l'empire Chinois, bien qu'elle lui soit rattachée par de nombreux liens historiques et politiques. Ces liens, presque toujours contractés dans l'unique but de satisfaire l'orgueil des Fils du Ciel, n'ont cependant presque jamais été assez étroits pour qu'il ait pu s'opérer une fusion entre les habitants des deux pays. Dans ces derniers temps même, il n'était permis

aux Coréens de commercer que deux fois par année avec les Chinois, à la cinquième et à la onzième lune, c'est-à-dire vers la fin de juin et de décembre ; et encore ce commerce ne pouvait-il durer chaque semestre plus de dix jours. A l'époque fixée par les règlements, les marchands coréens, réunis en caravane, gagnaient le nord de leur presqu'île et se rendaient au petit village de *Foung-pien-men*, sur la frontière du Liao-toung, où les mandarins inscrivaient ponctuellement leurs noms, afin de s'assurer qu'une fois la foire terminée chaque individu retournerait bien exactement dans son pays. Dès que les dix jours étaient expirés, les gardes des frontières fermaient avec soin les issues, et toute tentative d'établir des rapports avec la Chine était sévèrement interdite [1]. La foire japonaise ne durait aussi que peu de jours, et une seule fois par année. A part cela, la Corée demeurait sans cesse renfermée dans un isolement absolu de tout le reste du monde.

Baignée au nord et à l'est par la mer du Japon, au sud et à l'ouest par la mer Jaune, la Corée forme une grande presqu'île tra-

1. Voyez l'abbé Callery, dans la *Revue de l'Orient*, t. V, p. 278.

versée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes qui en couronne l'extrémité et sépare le royaume du pays des Mandchoux. Là s'élève le *Păik-tô-san* « le Mont à la Blanche tête », dont on ne connaît pas très exactement l'élévation, mais qui passe pour l'une des plus hautes montagnes de l'extrême Orient. Puis vient le *Tsyang-păik-san* « le Long Mont Blanc », et à peu de distance le *Päik-san* « le Mont Blanc » proprement dit, lequel va en s'abaissant dans la direction de la mer du Japon, où il prend bientôt le nom de *Syo-păik-san* « le Petit Mont Blanc ». Dans la direction du nord au sud, la chaîne des montagnes coréennes, que les cartes chinoises et japonaises nous font connaître sous un grand nombre de noms différents, suivant la latitude, ne paraît pas toutefois se prolonger sans d'assez fréquentes interruptions jusqu'aux côtes méridionales de la péninsule. Plusieurs fleuves semblent venir de fort loin dans la direction de l'est, et le tracé de leur cours, que donnent les indigènes, indique des brisures dans le système orographique longitudinal de la Corée.

Parmi ces fleuves, les uns se jettent dans la mer du Japon, les autres dans la mer Jaune ou dans le détroit de Corée ; mais il est

à remarquer que les plus importants vont se déverser dans la mer Jaune, tandis que des cours d'eau, pour la plupart d'une médiocre importance et à peine nommés sur les cartes asiatiques, vont seuls se perdre dans la mer du Japon. On trouve cependant à la frontière nord-est un fleuve appelé *Tou-man-kang*, qui, suivant la Géographie impériale de la dynastie des Tsing [1], prend sa source au bas du mont *Tsyang-pǎik-san*, dont l'importance, tant au point de vue de la largeur qu'à celui de l'étendue navigable, paraît être considérable. — Un autre fleuve, le *Ap-lok-kang*, sert de frontière nord-ouest à la Corée qui se trouve ainsi séparée de la Chine par des rivières dont les gouvernements des deux pays ont su tirer parti pour empêcher les rapports trop fréquents de leurs sujets respectifs. Les sources de ces fleuves se rapprochent tellement, sur certaines cartes chinoises, que la péninsule coréenne n'y est plus attachée au continent que par un isthme en apparence fort étroit.

Les autres fleuves d'une certaine importance sont : le *Taï-tong-kang*, qui sert de limite septentrionale à la province de Hoang-

1. *Tai-tsing Yih-toung-tchi*, liv. CCCCXXI, p. 22 v°.

haï et va se jeter dans la mer Jaune, en face des îles Halls : les anciens auteurs chinois le désignaient sous le nom de *Paï-choui*, et il était considéré, suivant le grand historiographe Sse-ma Tsien, comme la frontière méridionale du Liao-toung, sous la dynastie des Tsin ; — le *Han-kang*, qui passe à dix *li* au sud de la capitale, et dont la source est dans les monts *'O-taï-san ;* — le *Păik-kang* ou Fleuve-Blanc, situé à la frontière nord de la province de Tsyoung-tsyœng, et qui se jette dans l'archipel de la Corée ; — le *Nag-tong-kang*, à l'embouchure duquel se trouve Pou-san [1], port de mer du

1. Ce port est cité, dans la Relation de Hendrik Hamel, comme possédant un magasin établi par les habitants de l'île japonaise *Tu-sima*. Si nous en croyons un voyageur anglais, qui a fait récemment une tournée sur la côte occidentale de Corée, il s'y trouvait alors, au dire des indigènes, environ 300 Japonais, qui, du reste, y demeuraient placés sous la plus sévère surveillance et n'avaient aucune faculté de voyager dans l'intérieur de la péninsule, soit dans l'intérêt de leur commerce, soit pour leur agrément. Ces Japonais, toujours suivant ces mêmes indigènes, étaient considérés comme des otages pour garantir le tribut que les syau-goun de Yédo devaient envoyer à leur roi. — Malgré l'obscurité qui règne encore sur la condition politique et les relations internationales des états de l'Extrême-Orient, il ne faut accorder qu'une médiocre confiance aux déclarations de ces Coréens. En opposition radicale avec eux, tous les Japonais lettrés avec lesquels je me suis trouvé en relation m'ont affirmé que leurs compatriotes ne se rendaient naguère en Corée, d'ailleurs en très petit nombre, qu'autant que cela paraissait utile à l'industrie de la pêche

canal de Corée, dans lequel les Japonais ont établi un comptoir, et l'une des villes les plus commerçantes de la péninsule.

Au territoire coréen se rattache la grande *île de Quelpaert*, qui ne compte pas moins de 42 milles de longueur sur une largeur d'environ 17 milles, et au sein de laquelle s'élèvent plusieurs montagnes, dont la principale a reçu des Européens le nom de *Mont Auckland*, et compte 1,996 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer. Cette île est désignée, dans les géographies chinoises, sous le nom de *Tchin-lo*, et dans les ouvrages japonais sous celui de *Tsin-ra* ; les indigènes, suivant Klaproth, l'appellent *Sehesoure* (?), et ce fut sous le règne de *Tcheou Wen-wang*, roi de Païk-tse, qu'ils entrèrent, pour la première fois, en relation avec la Corée continentale, où ils envoyèrent un tribut.

De nombreuses îles de moindre étendue environnent, à l'est et surtout au sud et à l'ouest, le royaume de Corée. Celles qui sont

qu'ils professent sur les côtes de la péninsule ; que « le roi de Sinra (Corée), anciennement et pendant beaucoup d'années, envoyait le tribut à l'empereur du Japon, mais que JAMAIS celui-ci n'en avait offert au roi de Sinra. (En japonais : *Sin-ra kok-wau inisiye-va Nippon kok-tei-yé tanen mituki-wo sonayetari; sikasi-nagara Nippon tei-wa kessite sore-wo Sin-ra wau-ye atayeru-koto nasi*). »

situées dans la partie sud et sur le détroit de Corée, sont pour la plupart fort fertiles, entremêlées de rochers taillés à pic, et parfois réunies par des bancs accores, dont il est difficile pour les navigateurs de reconnaître l'existence, même lorsque la mer est calme. La plupart sont inhabitées, si ce n'est à certains moments de l'année, où quelques pêcheurs s'y rendent et y construisent de pauvres cabanes.

Les îles de la côte occidentale sont un peu plus importantes. Trois groupes surtout méritent d'être signalés dans cette direction : les *îles Amherst*, vers la pointe sud-ouest de la péninsule ; l'*Archipel de Corée*, où l'on distingue plusieurs petites villes ou villages, et une île assez étendue désignée par les Européens sous le nom d'*île de Lindsey ;* et les *îles de Hall*, un peu au-dessus du 38° de latitude nord.

Enfin, dans la mer du Japon, il faut citer l'*île des Cerfs* (*Louh-tao* des géographes chinois), dans le golfe de Pierre-le-Grand ; l'île de *Ma-rang*, dans la baie de Broughton, et une autre île (à laquelle les cartes asiatiques donnent le plus souvent de très grandes dimensions, dont il est difficile d'admettre l'exactitude) où habite une population très

mêlée de Coréens et de Japonais, et qui porte le nom de *Ts'yœn-san-kouk* « Royaume des Mille montagnes ». Les Japonais appellent cette dernière île *Take-sima* « l'île des Bambous ».

Aux renseignements qui précèdent, il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter la liste des montagnes et des îles ou îlots de la Corée, dont il est fait mention dans les ouvrages chinois parvenus à ma connaissance. Dans le but de faciliter les recherches, je donnerai cette liste dans l'ordre alphabétique européen, et suivant l'orthographe chinoise :

Chin-soung-chan, montagne située au nord de la ville de *Kaï-tching-fou.* Son nom provient du grand nombre de pins (*soung*) qui croissent sur son versant septentrional.

Fou-chan. Cette montagne est située sur le rivage en face de l'île japonaise de *Tu-sima.*

Fou-young-chan « la montagne de la Richesse et de l'Utilité », ou suivant une autre orthographe « la montagne des Mauves », est située en deçà de la frontière de Houng-tcheou.

Heh-chan « le mont Noir » est situé au sud-est du *Peh-chan* « le mont Blanc ». Ces deux montagnes se voient simultanément, car elles sont très rapprochées l'une de l'autre. Le

Heh-chan est habité jusque dans sa région la plus élevée.

Hien-chan-tao, île située du côté de la frontière sud-ouest de *King-tcheou*, avec un bon port.

Hioung-hoa-chan « la montagne fleurie aux Ours », au nord-est de la principauté de *Siouen-tcheou*.

Ho-chang-tao « l'île des Religieux (bouddhistes) » est formée de pierres entassées. Sa forêt est épaisse et sa vallée profonde. Au milieu de la montagne, dit la Relation insérée dans le *Tchi-pouh-tsoh-tsaï*, il y a beaucoup de tigres et de loups. Anciennement, des hommes adonnés à l'étude du bouddhisme y avaient établi leur demeure. Les bêtes n'osaient pas les approcher. Aujourd'hui le couvent *Yeh-lao sse* « le monastère des Vieillards aux feuilles », en conserve les vestiges. C'est pourquoi les Coréens l'appellent « l'île des Religieux ».

Hoa-chan « le mont Fleuri », au sud-est de la vallée de *Tou-chan-hien*.

Houng-tcheou-chan est une montagne qui s'élève au milieu de la mer, dans la direction du sud-ouest du département de *Tchoung-tcheou* et au sud-est de l'îlot *Tsze-yun-chen*. On y trouve de l'or.

Kaï-ma-ta-chan, mont situé à l'ouest de *Ping-jang*.

Ki-sin-siu « l'île du Cœur de Poule », située près de l'île *Nieou-sin-siu*.

Kiang-hoa-tao « l'île à la Fleur du Fleuve », dans la mer de *Kaï-tcheou*.

Kin-tang-chan « le mont de la Salle dorée », au nord-ouest du district de *San-ho-hien*, dans le département de *Hoang-tcheou*.

Kieou-teou-chan « la montagne aux Neuf têtes ». « En effet, dit la Relation de l'ambassade envoyée en Corée dans les années *Siouen-ho*, cette montagne a neuf pics qu'on aperçoit de loin. Bien qu'insuffisamment examinée, elle est d'un aspect agréable par suite des arbres et des plantes verdoyantes qui la recouvrent. »

Kiu-tsi-tao, île située près de la côte, et à l'est de l'île *Tchuh-tao*. Il y a un bon port.

Kiuh-yen-chan « le mont aux Précipices sinueux », à l'est de *Ting-youen-chan*.

Kiun-chan-tao « l'île des montagnes rassemblées », dans la mer de *Tsiouen-tcheou*. Cette montagne, dit le *Kao-li Tou-king*, a douze sommets qui se réunissent en circonférence, de façon à ressembler à une place forte. »

Kou-chen-chen. Cet îlot est situé en face

et à peu de distance de l'île *Tchuh-tao*. Elle est habitée et bien boisée.

Koueï-chen, îlot situé au nord-est de l'île *Peh-i-tao*.

Lan-chan-tao « l'île de la Montagne obstruée », dans la mer située au sud de *Tsiouen-tcheou*, se nomme aussi *Tien-sien-tao* « l'île des Immortels du Ciel ». Sa montagne est haute et escarpée : on l'aperçoit de loin, s'élevant comme une muraille. Sur le devant, se trouvent deux rochers qui ressemblent à une tortue (*Kao-li Tou-king*).

Lan-sieou-chan, montagne située à l'ouest de *Kaï-tcheou*.

Ling-chan « la montagne des Esprits », au sud-ouest de *Siouen-tcheou*.

Lou-yang-chan, mont situé au nord-est de *Ping-jang*.

Loung-chan « le mont du Dragon », au sud-est de *Seoul*[1].

Loung-koh-chan « le mont aux Os de Dragon », à l'est de la capitale de la principauté de *Loung-tcheou*.

Ma-tao « l'île aux Chevaux », située du côté de la frontière de *Tsing-tcheou*. On lui a donné son nom à cause des haras célèbres

1. Capitale actuelle de la Corée.

qu'elle renferme. Elle est très verdoyante, et on y trouve une source d'eau douce. Ses abords sont dangereux, à cause des rochers qui l'entourent.

Ma-teou-chan « le mont à la Tête de Cheval », à l'est de *Ling-tcheou.*

Ma-yih-chan, montagne située au sud-ouest de *Ping-jang*,, résidence du prince *Tan*, que la tradition suppose avoir été le fondateur de la monarchie Coréenne.

Nieou-sin-siu « l'île du Cœur de Bœuf », est située au milieu d'une petite mer. Elle a un pic qui ressemble à une tasse recouverte, et dont le centre est un peu pointu.

Paï-tao « l'île disposée », située au sud de *Tsiouen-tcheou.* Son nom entier est *Paï-to-chan* « la montagne où se trouve disposé un but », à cause de sa ressemblance à une cible pour tirer de l'arc.

Paï-to-chan. Voyez *Paï-tao.*

Pao-chan. Voyez *Tien-pao-chan.*

Peh-chan. Cette montagne, située au sud de *Tsiouen-tcheou*, est entourée de tous les côtés par la mer ; elle est fort élevée. On la nomme également *Peh-choui-chan* « la montagne aux Eaux blanches ». Il paraît y avoir deux montagnes de ce nom en Corée. (Voy. plus haut.)

Peh-choui-chan. Voyez *Peh-chan.*

Peh-i-tao « l'île des Vêtements blancs », comprend trois montagnes réunies, sur le devant desquelles se trouve un petit rocher. Sur le versant, l'accumulation des sapins et la verdure des scrophulaires lui donnent un aspect agréable, On appelle aussi cette île *Peh-tsia-chen.* (*Kao-li Tou-king.*)

Peh-yoh-chan, montagne située au nord de la capitale et à la frontière du cercle (*tao*) royal de *Kien-koui* ou de la Cour.

Ping-hou-tao, île située au sud de *King-tcheou.*

Pou-sah-chen « l'îlot du Boddhisatwa », situé au sud de *Tsiouen-tcheou.* Les Coréens disent que jadis il s'est produit des miracles à son sommet. C'est de là qu'est venu son nom. (*Kao-li Tou-king*).

Siao-tieh-chan « le petit mont au Fer », situé sur la rive orientale du *Yah-louh-kiang.*

Siao-tsing-siu « la petite île Verte » a la même apparence que « la grande île Verte », mais elle est petite et toute entourée de rochers.

Siao-youeh-siu. Voyez *Youeh-siu.*

Ta-tsing-siu « la grande île Verte », située dans la mer de *Kouang-tcheou*, est ainsi

appelée chez les Coréens, parce que, vue de loin, elle est boisée au point de ressembler au fard (bleuâtre) avec lequel les dames chinoises se peignent la figure à l'endroit des sourcils. (*Kao-li Tou-king.*)

Ta-youeh-siu. Voyez *Youeh-siu.*

Tang-jin-tao « l'île des Chinois », dans la mer de *Tsing-tcheou.* « On ignore d'où lui vient son nom ; elle est voisine de la montagne aux Neuf têtes. » (*Kao-li Tou-king.*)

Tao-chan « la Montagne-île », située au sud de la principauté de *Weï-chan.*

Tien-ching-chan « le mont des Saints », au nord de *Yin-tcheou.*

Tien-sien-tao. Voyez *Lan-chan-tao.*

Tien-pao-chan « le mont de la Gemme céleste », à l'ouest du cercle royal de *Kieng-kouï* ou de la Cour. On l'appelle aussi du nom abrégé de *Pao-chan.*

Toung-youen-chan, montagne aurifère située à l'est du *Houng-tcheou-chan.*

Tchang-hoa-chan « la longue montagne Fleurie », au sud-est de *Tieh-tcheou.*

Tchouang-niu-tsiao « le Rocher des deux Femmes », est situé dans la mer de *Tsing-tcheou.* « Il est très grand, ce qui fait qu'il ne diffère point d'une île. Sur le devant, il y a une montagne qui, bien qu'elle ait des

plantes et des arbres, n'est pas très ombragée. Sur le derrière, se trouve une autre montagne inégale et petite : au milieu, elle se divise et forme un passage ; au bas, il y a un rocher sombre. On ne peut pas y passer en barque. » (*Kao-li Tou-king.*)

Tchuh-tao « l'île des Bambous », située près du rivage, au sud-ouest de la frontière de *King-tcheou.* Elle est habitée dans sa région supérieure.

Tchun-tsao-chan « l'îlot des Plantes printanières » est situé au delà de l'îlot *Koueï-chen.* Les matelots l'appellent *Waï-siu* « l'île Extérieure ». « Sur la hauteur, il y a beaucoup de pins, de sapins, et autres arbres du même genre, ce qui lui donne un aspect très verdoyant. » (*Kao-li Tou-king.*)

Tsze-yen-tao « l'île des Hirondelles purpurines », dans la mer de *Kouang-tcheou.* « Au bout de cette montagne[1], se trouve une auberge appelée *King-youen-ting.* Le peuple habite des chaumières en grand nombre. A l'est de cette montagne, se trouve une île (*siu*), où l'on voit beaucoup d'hirondelles. C'est ce qui lui a fait donner le nom de *Tsze-yen-tao.* »

1. Les géographes chinois désignent également sous le nom d'île ou de montagne, les terres élevées qui se trouvent entourées d'eau de tous côtés.

(Relation de l'ambassade envoyée dans les années *siouen-ho*.)

Tsih-chan, montagne située à l'ouest de *Tchoung-tcheou*. Voyez *Tsih-chan-tao*.

Tsze-yun-chen « l'îlot des Nuages purpurins », situé auprès du *Pouh-sah-chen*.

Tsih-chan-tao, île située auprès de celle de *Hien-chan-tao*.

Tsing-chan « le mont Vert », au nord de la principauté de *Tien-'an-kiun*.

Tsing-siu. — Voyez *Ta-tsing-siu* et *Siao-tsing-siu*.

Weï-chan, mont situé au sud-ouest de *Ping-jang*.

Yah-tsze-chen est un îlot situé dans la mer, au sud de *Tsing-tcheou*. On le nomme également *Yah-tsze-chen* (écrit avec d'autres caractères), à cause de sa ressemblance avec le chapeau-parasol que les Coréens désignent sous le nom de *yah*.

Youeh-siu « les îles de la Lune ». Ces îles sont au nombre de deux. La première, qui se nomme *Tu Youeh-siu* « la grande île de la Lune », a la forme d'un croissant. Suivant d'anciennes traditions, il y avait au sommet, un monastère appelé *Yang-youen sse* « le Couvent de la Source qui nourrit ». — La seconde, appelée *Siao Youeh-siu* » la

petite île de la Lune » se trouve en face de la montagne, de sorte qu'elle forme un détroit par lequel les petites barques peuvent passer, » (*Kao-li Tou-king.*)

Yu-ling-chan, montagne au sud-est de la principauté de *Kouoh-tcheou.*

Yun-chan « le mont aux Nuages », au sud-ouest de *Soh-tcheou.*

§ 2. — PRODUCTIONS DU PAYS

La Corée paraît être un pays exceptionnellement riche en métaux précieux, et particulièrement en or, en argent et en cuivre. On manque toutefois de données précises à cet égard, la recherche de ces métaux étant interdite par les lois du pays. Le gouvernement coréen, pour éviter la convoitise des pays étrangers, avec lesquels il n'a consenti que dans ces derniers temps à engager des relations, s'est toujours efforcé de faire croire que le sol de la péninsule était excessivement pauvre ; et c'est pour réussir à donner le change qu'il a interdit, sous les peines les plus sévères, non seulement d'exploiter les mines, mais même de vendre l'or qui se ren-

contre presque à la surface du sol ou qui est entraîné dans le courant des rivières. Les mines d'argent de Siunheng-fou, dans la province de Kien-sang, sont, dit-on, les seules dont les rois de Corée aient autorisé l'exploitation. Le cuivre même est abandonné, et les Coréens font venir du Japon celui dont ils se servent pour leurs besoins journaliers.

En dehors de ces métaux, on cite encore, parmi les principales richesses minières de la Corée, le fer, le soufre, le plomb, le charbon de terre et le cristal de roche. Les salines y sont très productives.

Les plus importants produits du règne végétal sont les essences forestières. Les forêts pourraient donner lieu à un commerce considérable de bois de constructions et même d'ébénisterie, si l'insuffisance des routes et des moyens de locomotion ne rendait pas leur transport aussi difficile que dispendieux.

Les grandes cultures sont généralement inconnues dans le pays. et les habitants se bornent d'ordinaire à faire des plantations aux alentours de leur demeure. Le riz, qui est la base essentielle de la nourriture chez les peuples de race Jaune, réussit cependant assez bien dans les innombrables vallées de la péninsule; et, grâce aux nombreux cours

d'eau qui descendent des montagnes, les indigènes arrivent aisément à faire les irrigations indispensables au développement de cette graminée. Dans certaines localités, on recueille un peu de blé, de sorgho, de chanvre et de millet.

Le tabac n'a guère été introduit en Corée qu'à la fin du XVIe siècle, et le coton n'y a fait son apparition dans les campagnes que peu de temps auparavant. L'arbre à vernis y donne d'excellents produits, et le mûrier à papier y réussit en divers endroits. On rencontre dans les jardins plusieurs espèces de patates; mais la pomme de terre y est presque inconnue, sa culture étant d'ailleurs interdite, on ne sait trop pourquoi[1]. Le *jin-seng*, auquel les Chinois attribuent des qualités médicales extraordinaires, abonde dans toute la contrée; il passe toutefois pour inférieur à celui qu'on tire de Mandchourie. Une espèce de lis y est plantée pour son ognon qu'on considère comme un excellent comestible. Il se fait aussi une grande consommation de courges. L'ortie blanche enfin donne aux habitants des fibres à l'aide desquels ils fabriquent des tissus

1. Dallet, *Histoire de l'Église de Corée*, Introduction, p. VI.

d'une solidité et d'une finesse remarquables.

La faune de la Corée est à peu près la même que celle de la Mandchourie. Quelques animaux carnassiers semblent cependant s'être répandus tout particulièrement dans la péninsule, notamment le tigre. L'ours, le sanglier, la panthère et le renard y sont aussi très communs. Les chevaux sont de petite taille.

Comme animaux de boucherie, les plus répandus sont le porc et le chien. La viande de ce dernier quadrupède est surtout fort appréciée des indigènes. Quant aux moutons et aux chèvres, le roi seul a le droit d'en élever, et il les réserve pour les sacrifier dans le temple de Confucius et dans celui des Ancêtres. Les lièvres, les canards sauvages, les poules d'eau, les cailles, les faisans et les tourterelles pullulent dans toute la contrée.

Les Coréens trouvent, en outre, de quoi alimenter leur industrie et leur commerce dans plusieurs produits de provenance animale, parmi lesquels les plus importants sont : les jeunes cornes de cerf, les fourrures ou peaux provenant des bêtes fauves des montagnes et des bois, les poils d'une espèce de renard avec lequel les Chinois font leurs meilleurs pinceaux. Ils fabriquent de l'huile, du papier, de

l'encre, des nattes, des éventails, et des objets de tabletterie remarquablement laqués et de couleur d'or, des tissus de soie, etc.

La sériculture, introduite en Corée, à une époque fort ancienne, y a été longtemps florissante ; on prétend cependant que, depuis quelques années, la culture du mûrier a été abandonnée dans une partie du royaume[1].

La pêche est également pratiquée sur une grande échelle par les Coréens. Dans plusieurs provinces, elle constitue la principale source de l'alimentation du peuple.

1. Voy., sur la sériculture en Corée, mon *Traité de l'éducation des Vers à soie au Japon*, édition du gouvernement, p. XI.

CHAPITRE II

Éléments Ethniques

§ 1er. — ÉNUMÉRATION DES PEUPLES DE LA CORÉE

Le nom de la *Corée* a été emprunté à celui d'un état constitué jadis dans la péninsule coréenne, et que les Chinois appelaient *Kao-li*[1], les Japonais *Kaurai*, et les indigènes *Koryé*. On a cherché à expliquer ce nom d'après la signification des deux signes chinois qui le représentent, et on lui a donné de la sorte le sens de pays de la « Haute-élégance ». Cette étymologie est très douteuse, et il est probable qu'elle repose simplement sur un jeu de mots. Vers la fin de la dynastie des *Han*, un homme appelé *Kao*, originaire du *Fou-yu*, s'empara de la Corée et lui donna le nom chinois de *Kao-li* qui signifiait « Résidence de Kao». Ce n'est d'ailleurs point sous ce nom que les péninsulaires de l'Extrême-Orient désignent aujourd'hui leur pays. On fait actuellement usage d'un mot

qui est prononcé *Tchao-sien* par les Chinois, *Tyausen*, par les Japonais, *Tyo-syen* par les indigènes, et qui signifie la « Fraîcheur du Matin ». Cette dénomination remonte aux époques les plus anciennes de la monarchie, ainsi qu'on le verra plus loin.

L'histoire de la Corée, comme celle de la plupart des nations orientales et même européennes, commence par une série d'épisodes fabuleux. Nous voyons apparaître tout d'abord un homme surnaturel qui, rencontré sous un arbre de santal (*tan-mouh*)[1] est élu roi par les indigènes.

« Originairement ce pays n'avait point de roi. Vers le temps de l'empereur de Chine Yao[2], un homme surnaturel vint s'établir sous un arbre de santal; les indigènes en firent leur chef. On l'appela *Tan-kiun** « prince du Santal ». Son royaume reçut le nom de *Tchao-sien* « la Fraîcheur du Matin. » Sa résidence fut d'abord *Ping-jang* *; plus tard, il la transporta à *Peh-yo**. Dans la huitième année

1. On a placé ici un astérique * à la suite des noms coréens cités pour la première fois et qui ont été donnés suivant la prononciation chinoise. Les autres noms sont figurés d'après la prononciation en usage chez les indigènes de la péninsule.

2. L'empereur *Yao* régnait en Chine 2257 ans avant notre ère.

du règne de Wou-ting[1], il alla sur les monts Asta et devint Esprit.

Ce n'est toutefois que vers le commencement du XIIe siècle avant notre ère, que les premiers faits historiques relatifs à la Corée sont mentionnés par les historiens chinois. Lors de la fondation de l'empire des *Tcheou* (1134 avant Jésus-Christ), le prince *Ki-tsze*, de la dynastie déchue des *Chang*, résolut d'émigrer sur les bords du fleuve *Paï-syou*[2] et d'y fonder un nouvel état. Les *Syœn-pi* formaient alors la population de la partie de la Corée où il vint s'établir : il fixa sa résidence dans la ville appelée *Pyœng-jang*. Ce Ki-tsze introduisit en même temps la civilisation chinoise dans sa nouvelle patrie; il y enseigna les rites de la Chine et apprit au peuple l'agriculture et l'art d'élever les vers à soie. On lui attribue enfin la composition d'un code de lois qui ne renfermait en tout que huit articles. La concision de ce code valut au fondateur de la monarchie coréenne

1. La huitième année du règne de l'empereur *Wou-ting*, de la dynastie chinoise des *Chang*, correspond à l'an 1324 avant notre ère. C'est la première année du 23e cycle sexagennal.

2. Ce fleuve, désigné aujourd'hui sous le nom de *Ta-tong-kang*, est situé au nord-est de la province de *Hoang-hai*; il se jette dans le golfe du Peh Tchih-li.

un éloge du célèbre philosophe *Lao-tsze*[1] qui soutenait que plus il y avait de lois dans un pays, plus les crimes y étaient nombreux.

Quelques années plus tard (1119 avant notre ère), Ki-tsze fit hommage de sa principauté à l'empereur de Chine *Wou-wang*, de la dynastie des *Tcheou*, et reçut en échange de cet acte de soumission le titre de « roi du Tchao-sien ».

Pendant la guerre des États (de 403 à 222 avant notre ère), la Corée fut soumise au royaume de *Yen**, qui avait été fondé au nord de la province chinoise actuelle du *Tchih-li;* puis elle tomba au pouvoir de *Ui-mak*, chef puissant du pays des Huns, dont les successeurs parvinrent à dompter les *Weï-meh* et les *Wo-tsze*, et qui furent reconnus vassaux du Céleste-Empire par les princes de la dynastie des *Han*. Mais bientôt des différends s'élevèrent entre *Yeou-kin**, petit-fils de *Weï-man* et *Wou-ti*, empereur de Chine, qui donna des ordres pour qu'on attaquât le roi de Tchao-sien et qu'on détruisît sa puissance. Wou-ti parvint à se rendre maître des états de ce dernier et les convertit en quatre provinces chinoises.

1. Contemporain de Confucius et auteur du *Tao-teh King* ou « Livre de la Voie et de la Vertu ».

Aux temps de la dynastie chinoise des *Tsin*, (210 avant notre ère), la Corée est occupée par plusieurs tribus ou peuplades à peu près complètement indépendantes les unes des autres, mais qui, à la suite de longues guerres, finirent par se réunir pour se séparer de nouveau dans les siècles suivants. A cette époque, on trouve au nord-ouest de la presqu'île le pays de *Fou-yu;* au nord-est, le pays de *Wou-tsiu*;* à l'est, le territoire occupé par les tribus *Weï-meh*;* à l'ouest, le territoire des *Ma-han**; au sud-ouest, le *Pien-han*;* et au sud-est, le *Chin-han* ou *Sin-lo* (le *Sin-ra* des Japonais).

Le *Fou-yu* était borné au sud par le royaume de *Kao-kiu-li;* à l'est par les *I-leou;* à l'ouest par les *Sien-pi*, et avait au nord pour limite le fleuve *Joh-choui* (l'Amoûr). Les *I-leou,* dont il est ici question, paraissent être les mêmes que les *Sou-tchin* de l'antiquité ; on les comptait parmi les peuples que les Chinois désignaient sous le nom de *Toung-i* ou « Barbares Orientaux. » Le premier roi de ce pays fut, suivant une légende fabuleuse, l'enfant miraculeux d'une servante d'un roi de *To-li*, dans la région des « Barbares du Nord ».

Les habitants du Fou-yu étaient de taille élevée et jouissaient d'une certaine somme de

civilisation. Ils faisaient des sacrifices au Ciel, accompagnés de chants et de danses. Leurs lois étaient très rigoureuses : les assassins notamment étaient enterrés vifs. Braves guerriers, ils faisaient usage de sabres, de lances, d'arcs et de flèches. Le trésor royal renfermait, dit-on, une quantité considérable de pierres précieuses et d'objets de prix. Par la suite, le Fou-yu fut incorporé dans le domaine du roi de Kao-kiu-li.

Le *Wou-tsiu* n'était pas précisément un royaume, car chacune des cités qu'il renfermait avait une sorte de chef indépendant qui portait le titre de *Tchang-chouaï*. Il reconnut cependant un jour la souveraineté de *Weï-man*, roi du Tchao-sien, dont il a été question plus haut. A la mort de *Yeou-kin*, petit-fils de ce dernier, il fut divisé en quatre départements et eut pour capitale une ville qui est désignée sous le nom de *Wou-tsiu-tching* ou « ville de Wou-tsiu ». Ce petit état fut sans cesse en lutte avec les états voisins qui, par la supériorité de leurs forces militaires, l'obligeaient à leur payer des tributs en marchandises et en femmes. Le peuple passait cependant pour brave et très robuste. Il avait l'habitude d'exhumer ses morts, lorsque les chairs étaient détruites, et de réunir leurs os-

sements dans un coffre qui renfermait tous ceux d'une même famille. Durant l'été, il habitait des grottes creusées dans l'intérieur des montagnes, et ne retournait dans les villes qu'aux approches de l'hiver.

Les *Weï-meh* occupaient la partie du Tchao-tien qui constitua, en 85 avant notre ère, les gouvernements chinois de *Loh-lang* et de *Hiouen-tou*. Ces tribus sont de la même race que le peuple de *Kao-kiu-li*. Elles pratiquent le culte du Ciel, des Rivières et des Montagnes. Lorsqu'un individu vient à mourir, son habitation est abandonnée et sa famille s'en construit une nouvelle. Les Weï-meh étaient industrieux : ils s'adonnaient à la culture du chanvre et des vers à soie, et savaient fabriquer des tissus. Ils faisaient de fréquentes observations astronomiques.

Les trois autres peuples de la Corée mentionnés à l'époque des *Tsin* (IIIe siècle avant notre ère), bien que n'ayant pas tous la même origine, paraissent avoir appartenu primitivement à un seul et même corps de nation, la nation *Han*, morcelée par la suite en une sorte de confédération, sous le nom collectif de *San-Han* « les trois *Han* ». Cette confédération occupait un territoire où avait existé antérieurement un royaume du nom de *Chin*.

La triarchie des Han comprenait les états suivants, subdivisés eux-mêmes en un assez grand nombre de cantons ou états secondaires.

Les *Ma-han* formaient l'élément prépondérant de la confédération, et c'était parmi eux qu'avait été choisi le roi de *Chin*. Un passage, d'ailleurs assez obscur de Ma Touan-lin[1], nous dit que ce roi de *Chin* gouvernait les trois *Han* et résidait dans le royaume de *Youeh-tchi*, l'un des petits états secondaires du pays des Ma-han. La civilisation n'était guère plus avancée dans ce pays que dans les autres régions du Tchao-sien. On y adorait un dieu principal sous le nom de « Génie du Ciel » et on pratiquait un culte accompagné de danses et de chants. Il n'y avait point chez ces Han de villes fortifiées, et leurs habitations construites de terre ressemblaient à un *stoupa* (sorte de tumulus). A peu de distance de leur pays, dans une île située à l'est de la mer Jaune (île Lindsey), il y avait un peuple nommé *Tcheou-hou* qui présentait des caractères particuliers : il était de très petite taille, parlait une langue absolument différente de celle des *Ma-han*, se rasait la tête comme les

1. D'Hervey de Saint-Denys, *Ethnographie des peuples étrangers*, t. I, p. 23.

Sien-pi et portait des vêtements de cuir qui recouvraient seulement le haut du corps et laissaient la partie inférieure tout à fait nue. On suppose que ces Tcheou-hou appartenaient à l'une des races aborigènes de l'Asie orientale. Il n'est pas impossible que des recherches ethnographiques entreprises dans les îles de l'archipel de Corée ne permettent de retrouver quelques descendants de ces prétendus autochtones.

Les *Pien-han* sont également désignés sous le nom de *Pien-chin*[1], dans lequel on trouve rappelé le nom de ce pays de *Chin*, dont les rois jouissaient de la suprématie dans l'ancien Tchao-sien. Ces peuples étaient de haute stature et portaient de longs cheveux. Ma Touan-lin rapporte que, comme ils étaient voisins du Japon, le tatouage était répandu parmi eux[2].

Les *Chin-han* ou *Sin-lo* (en japonais : *Sin-ra*) étaient, dit-on, les descendants de réfu-

1. J'ai donné l'énumération des tribus des *Pien-chin*, ainsi que d'autres documents empruntés aux sources originales, dans mes *Peuples Orientaux connus des anciens Chinois* (couronné par l'Institut), 2e édition.

2. D'Hervey de Saint-Denys, *Ethnographie*, t. I, p. 38. Voy., au sujet du tatouage chez les anciens Japonais, ce que j'ai dit d'après les données chinoises, dans mes *Peuples orientaux connus des anciens Chinois*, seconde édition, p. 37.

giés chinois qui s'étaient transportés en Corée à l'époque des persécutions de l'empereur Tsin-chi Hoang-ti. Leur langue, en effet, n'était autre que celle qu'on parlait en Chine à l'époque de ce terrible monarque. Pour ce motif, on les a également appelés *Tsin-han*, c'est-à-dire *Han* du pays des *Tsin*. Ma Touan-lin rapporte qu'ils ne pouvaient choisir un roi parmi eux, qu'ils devaient toujours l'élire dans la race des Ma-han, ce qui est une preuve de leur caractère d'étrangers. Ce même auteur ajoute que, dans les cérémonies de leurs funérailles, « ils tenaient à la main des plumes d'un grand oiseau, indiquant par là qu'il souhaitaient que l'âme du mort prît son vol et s'élevât[1]. »

L'usage voulait, chez ces peuples, qu'on comprimât à l'aide d'une pierre la tête des enfants à leur naissance, ce qui a donné aux Chin-han une tête très aplatie. On prétend qu'à l'instar des Pien-chin, ils avaient emprunté au Japon la pratique du tatouage.

Je m'abstiens de reproduire ici les noms d'une foule d'autres peuplades ou tribus de la Corée, que les auteurs chinois nous ont conservés sans nous fournir aucun rensei-

1. D'Hervey de Saint-Denys, *Ethnographie*, t. I, p. 33.

gnement sur leurs caractères, leurs mœurs et leur histoire. Cette liste, d'une lecture fastidieuse, n'éclairerait que fort peu le sujet qui nous occupe, surtout dans un livre destiné à fournir des notions générales et élémentaires[1]. Je me bornerai à ajouter une observation relative aux limites anciennes du territoire ethnique des Coréens, cette observation me paraissant utile pour comprendre certains faits de leurs annales primitives et de leur évolution nationale.

La Corée proprement dite, telle du moins que nous avons l'habitude de la voir figurée sur les cartes géographiques, a pour limite au Nord la chaîne du *Tchang-peh-Chan* ou Grande Montagne Blanche, qui la sépare des territoires soumis à l'empire chinois. Les tribus coréennes, dans l'antiquité, paraissent avoir considérablement dépassé cette étroite limite, et il y a tout lieu de croire que, du côté du nord, elles s'étaient répandues jusqu'au bord du fleuve Amoûr, tandis que, du côté de l'ouest, elles avaient franchi les *Sien-pi chan* ou monts des Sien-pi. De la sorte, elles s'étaient trouvées en contact, d'une part

1. On trouvera une longue liste de ces tribus dans mes *Peuples orientaux connus des anciens chinois*, seconde édition in-18.

avec les populations toungouses de la Mandchourie, d'autre part avec les peuples mongols et finnois du sud de la Sibérie. Et il y a lieu de croire que la nation Coréenne actuelle, loin de constituer une race pure, est la résultante d'un mélange d'éléments ethniques les plus divers. La péninsule de l'extrême Orient semble, en effet, avoir été le refuge de toutes sortes de tribus qui se seraient séparées d'âge en âge à la suite de luttes intestines et de guerres étrangères. C'est, du moins, la conclusion à laquelle j'ai été amené par l'examen des faits, encore insuffisants je le reconnais, mais cependant assez nombreux, sur lesquels on peut jeter aujourd'hui les premières bases de l'ethnogénie Coréenne.

§ 2. — ANCIENNES RELATIONS DE LA CORÉE ET DU JAPON

Les relations de la Corée avec le Japon remontent à une époque antérieure à notre ère. On cite en effet, une ambassade du pays d'*Amana* ou *Mimana* qui se rendit avec des présents à la cour des mikado, l'an 33 avant Jésus-Christ. Ce pays faisait partie de la triarchie des trois *Kan* ou *San-kan*. Le chef

de l'ambassade, nommé Sonakasiké, fut retenu auprès de l'héritier présomptif du trône japonais, et enseigna à ce prince les sciences et les arts de son pays. Quelques années plus tard, le fils du roi de *Sin-ra* se rendit en personne à la cour du mikado, auquel il offrit des présents.

Au IIIe siècle de notre ère, la Corée fut envahie par une armée japonaise qui subjugua successivement les états de Sinra et de Paiktse. La conquête de ces deux royaumes est attribuée à une princesse japonaise nommée Zin-gu (la *Pi-mi-hou* des historiens chinois) dont le règne, rempli de toute sorte d'événements fabuleux, ne peut être considéré comme historique qu'avec de grandes réserves. Cette princesse, qui s'était rendue célèbre par son savoir dans l'art de la sorcellerie, avait perdu son époux, l'empereur *Tyu-ai*. Elle résolut de cacher la mort de ce dernier, de revêtir des habits d'homme et de prendre en personne le commandement de l'armée expéditionnaire. La supériorité des troupes du Japon sur celles de la Corée fut telle, que cette péninsule fut subjuguée en quelques mois. L'impératrice Zin-gu, satisfaite des succès de ses armes, résolut de retourner au Japon; et, après avoir obligé les rois de la

Corée à se reconnaître vassaux et tributaires de son empire, elle regagna son pays où elle donna le jour à un prince devenu célèbre dans l'histoire sous le nom de *Wau-zin*. Pendant deux siècles environ, les souverains de Sinra et de Paiktse, se conformant à leur promesse, offrirent périodiquement le tribut à la cour du Japon; mais au ve siècle, à la suite de fréquentes guerres intestines qui avaient bouleversé la triarchie de *San-kan*, le mikado fut obligé d'envoyer de nouveau des troupes en Corée (en 465) pour rappeler les princes de ce pays à la foi des traités.

En l'an 504, le Paiktse demande de nouveau la protection du Japon, dont il reconnaît la suzeraineté et auquel il envoie le tribut. En 580 et en 582, deux ambassades successives du Sinra viennent à leur tour apporter le tribut dans les îles de l'extrême Orient et solliciter la paix. Ces ambassades sont éconduites. En 597, c'est le fils du roi de Paiktse lui-même qui se rend au Japon pour y offrir le tribut à l'empereur. Les états de *Jin-na*, de *Sin-ra* et de *Ko-rai*, en 610 et en 618, suivent l'exemple du Paiktse. Des difficultés surgissent néanmoins, et une nouvelle expédition japonaise se rend dans la péninsule et oblige le Sinra à la soumission. Ce pays

se révolte quelque temps après (663); et cette fois, le Japon ne parvient plus à y rétablir son autorité. Les relations entre les deux états se trouvent de la sorte interrompues, jusqu'à l'époque où le célèbre syau-gun *Hidé-yosi* vient envahir la Corée à la tête d'une armée de cent trente mille hommes et y établir son autorité (1597). Hidé-yosi, triomphant sur toute sa route, avait même projeté la conquête de l'empire chinois; mais il fut arrêté dans ses desseins par la mort qui vint le surprendre au moment où il prenait de grandes mesures militaires pour les réaliser.

CHAPITRE III

Caractères physiques et intellectuels

§ 1. — TYPES CORÉENS

Les Coréens, au point de vue des caractères physiques, appartiennent à la race Jaune ou Mongolique. On distingue cependant, dans leur pays, trois types principaux qui semblent correspondre à des couches différentes de population, fournies par les émigrations successives qui ont pénétré dans la péninsule.

Le premier de ces types, qui semble prédominant dans une assez forte proportion, est caractérisé par une face large et en quelque sorte aplatie, des pommettes saillantes, une bouche très allongée avec des lèvres épaisses et arrondies, des yeux bridés et obliques ; un nez petit, écrasé ; une barbe rare ; le teint jaune, plus foncé que celui des Chinois et des Japonais.

Le second type, au contraire, présente une face allongée et ovale, un nez proéminent, des yeux légèrement bridés, de petites pau-

pières, une bouche moyenne, des lèvres peu épaisses, des oreilles fines, une barbe et tout un système pileux assez développé; un teint

Fig. 1. — Coréen.

jaune assez clair, parfois presque blanc; des cheveux le plus souvent noirs, et par exception roux; des yeux bruns d'ordinaire, parfois d'un bleu verdâtre ou cuivré. Quelques individus de ce second type ont la poitrine et

les jambes couvertes de longs poils généralement noirs ou bruns.

Le troisième type enfin se rapproche du premier, mais les individus qui le composent sont moins haut de taille, ont les mâchoires plus prééminentes, la barbe moins fournie, le nez un peu moins écrasé et la peau d'une couleur plus brune.

La première pensée, quand on étudie ces trois types caractéristiques de la population coréenne, est de la rattacher aux « Trois *Han* » que nous voyons figurer parmi les éléments constitutifs du Tchao-sien aux temps anciens de son histoire. Cette pensée toutefois ne repose que sur une simple hypothèse, car on manque à peu près complètement de données anthropologiques sur ces Trois *Han*, et jusqu'à présent rien n'autorise à attribuer à ceux-ci les particularités somatologiques qui ont été remarquées chez les Coréens de nos jours.

Il semble cependant avéré que le premier des trois types répond à un élément tongouse venu du midi de la Sibérie orientale, par la voie du Peh Tchih-li, et très mêlé de sang chinois. C'est aussi aux métissages qui se sont fréquemment opérés avec les habitants du nord de la Chine que les Coréens doivent

cette chevelure noire si caractéristique qui se rencontre dans une proportion probablement peu inférieure à celle de dix-neuf sur

Fig. 2. — Mousse coréen.

vingt. La largeur de la face, assez commune d'ailleurs chez les Chinois, semble cependant les rapprocher davantage des tribus mongoliques de l'Asie Centrale.

On a supposé que des mélanges avaient

dû s'opérer dans les premiers siècles de notre ère entre les Coréens, les Chinois et les Japonais. Les traces de ces mélanges, d'ailleurs vraisemblables, ne sont plus guère apparentes aujourd'hui, si ce n'est à la pointe méridionale de la presqu'île qui fait face aux côtes du Japon et dans l'île de Quelpaert où les deux peuples ont dû se trouver fréquemment en contcat, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

Il ne semble pas possible d'établir, pour les femmes coréennes, trois types correspondant pour les caractères extérieurs à ceux des hommes; mais on remarque, dans les basses classes surtout, des physionomies qui rappellent étonnamment celles des femmes aïno de Yéso ou de Karafuto. Les dames de haut rang ressemblent souvent à des chinoises du Nord. Il y a néanmoins chez elles cette particularité qu'elles ont souvent une peau très blanche et sur les joues une coloration plus prononcée que chez leurs voisines du Céleste-Empire. La plupart sont, relativement aux hommes, de fort petite taille; leur chevelure, en outre, manque de souplesse.

Les nouveau-nés ont souvent la peau d'une couleur jaune très prononcée ; en

grandissant, cette couleur, diminue d'intensité et devient tantôt jaune assez clair ou tout à fait brune. L'habitude d'aplatir la tête des enfants en bas âge paraît avoir à peu près complètement disparu de Corée, ainsi que la pratique du tatouage, qu'on suppose empruntée au Japon.

La vieillesse altère rapidement les traits du visage chez les Coréens, et les femmes du pays ne conservent pas longtemps leur fraîcheur et leurs autres caractères juvéniles. Dès qu'elles ont eu plusieurs enfants, les rides apparaissent en grand nombre sur leur figure et leurs cheveux deviennent de plus en plus rares.

Les hommes du peuple sont d'ordinaire vigoureux et peuvent porter aisément de lourds fardeaux. Quelques lutteurs du pays passent pour avoir donné des preuves d'une force prodigieuse.

Les Coréens, pour la plupart, vivent avec une extrême sobriété, et peuvent se soutenir plusieurs jours avec très peu de nourriture. Il n'en a pas toujours été ainsi : car les Japonais avaient remarqué, lors de leurs incursions dans le pays des trois Han, que les Coréens consommaient une quantité énorme de vivres, ce qui les rendait lourds

dans leurs mouvements, paresseux et incapables de toute initiative.

Les maladies sont fréquentes dans la péninsule, bien que le climat soit généralement sain. On mentionne, parmi les plus terribles, une sorte de typhus qui fait beaucoup de victimes; l'épilepsie, dont les cas sont très nombreux; les fluxions de poitrine fréquentes, surtout dans les provinces du nord-ouest; les diphtéries; etc. La petite vérole y cause aussi des ravages, ainsi que la dysenterie. Le choléra y a fait plusieurs terribles apparitions.

Il paraît néanmoins que le chiffre de la population va sans cesse en augmentant dans presque toutes les provinces de la Corée, et que d'année en année il s'y crée de nouvelles villes ou villages; les montagnes elles-mêmes, longtemps abandonnées, commencent à se couvrir de cultures et de petites habitations. On a évalué le nombre des habitants du royaume à 7, 10 et même 15 millions. Les données statistiques sérieuses font absolument défaut[1].

1. On trouvera cependant dans l'appendice de ce petit volume, un tableau aussi approximatif que possible de la population actuelle de la Corée.

§ 2. — INSTITUTIONS, MŒURS ET COUTUMES

Ce qu'on appelle « la civilisation coréenne » tire son origine de la Chine. C'est, en effet, à ce dernier pays que les Coréens ont emprunté leurs institutions morales et politiques, leur culture intellectuelle et les éléments des sciences et des arts. La philosophie de Confucius, sur laquelle repose, de nos jours encore, l'édifice social des Chinois, est, pour les habitants de la péninsule, la règle des mœurs publiques, aussi bien dans les classes supérieures que dans les classes les plus infimes de la société.

Un auteur chinois prétend, cependant, que les Coréens n'ont pas accepté la philosophie chinoise, en ce qui concerne le « dualisme » primordial et générateur des êtres (*Yin* et *Yang*). Si cet auteur a voulu parler des bouddhistes, la théorie dualiste n'est pas plus admise en Corée qu'en Chine et au Japon; mais s'il a fait allusion aux classes lettrées du pays, son observation n'est certainement pas exacte.

De même qu'en Chine, toutes les institutions civiles ont pour point de départ indis-

cutable la doctrine appelée *Hyo-to* (en chinois *Hiao-tao*), c'est-à-dire « la Voie de la Piété filiale ». Une loi qui serait en contradiction flagrante avec cette doctrine, serait lettre morte, et nul n'aurait l'obligation de la respecter et de s'y soumettre. Cette « voie » de la Piété filiale règle non seulement les devoirs des membres de la famille les uns vis-à-vis des autres, mais le *modus vivendi* de tous les sujets tant entre eux qu'avec le roi. Celui-ci est réputé « le père et la mère » de la nation ; et comme rien n'est plus respecté en Corée que l'autorité paternelle, il jouit d'un pouvoir absolu qui n'est tempéré que par les règles même de cette Piété filiale, auxquelles il ne saurait se soustraire sans faire immédiatement acte d'abdication.

Le respect des enfants pour les auteurs de leurs jours est considéré comme le devoir le plus essentiel et le plus indispensable qui puisse exister dans la société. Aussi le code criminel n'a-t-il admis la peine de mort que pour un seul crime : « celui d'avoir *injurié* ses parents ». Les autres crimes, sont punis de coups de bambous, ou de l'exil dans les îles qui entourent la péninsule[1].

1. Klaproth, *Aperçu des trois royaumes*, p. 91. — La

La polygamie existe en Corée à peu près comme en Chine ; mais la plupart des habitants ne profitent point de la tolérance de la loi, et n'ont qu'une seule épouse. Chez les grands seigneurs qui se donnent le luxe de plusieurs femmes, rarement plus de deux ou trois, il en est une, ordinairement la première reçue dans la maison, qui porte le titre de « grande femme », et jouit d'une certaine autorité sur ses compagnes, le plus souvent considérées comme des concubines légales ou comme de simples servantes. Les enfants des différents lits sont réputés appartenir tous à la « grande femme ».

Dans les classes supérieures, les femmes sont soumises à une sorte de réclusion per-

mansuétude des lois coréennes, il faut le dire, est en désaccord avec le récit des voyageurs qui, depuis Hamel de Gorcum, n'ont pas cessé de décrire longuement les différents genres de tortures et de supplices pratiqués dans la péninsule. Il est évident que les institutions et les usages de la Corée ont dû changer considérablement suivant les époques; et jusqu'à présent nos connaissances relatives à ce pays sont trop imparfaites pour qu'il soit possible de distinguer les particularités de temps et de lieux. L'ouverture des ports de Corée au commerce européen permettra sans doute de rectifier prochainement les données que nous ont fourni les auteurs chinois et qui, jusqu'à présent, sont les plus complètes que nous possédions sur cette dernière *terra incognita* du monde asiatique. (Voy., néanmoins, Hamel, *Relation du naufrage d'un vaisseau holandois sur la coste de l'isle de Quelpaert*, traduction de Minutoli, p. 118 et sv.; Dallet, *Histoire de l'Eglise de Corée*, t. I, p. LXV; *Revue de l'Orient*, 1847, p. 383.)

pétuelle. Elles ne peuvent quitter le gynécée ou « appartement intérieur » que dans des cas exceptionnels, et il ne leur est jamais permis de sortir avant la tombée de la nuit. Achetées par leur époux, elles sont la propriété absolue de leur mari ; et la loi coréenne les considère en quelque sorte comme n'existant pas. Nul ne peut pénétrer dans la partie des habitations où elles demeurent, pas même les agents du gouvernement, si ce n'est aux époques de troubles et de rébellions. Ignorées de l'autorité, elles ne sont pas justiciables de la justice, et leurs époux seuls ont à répondre devant les tribunaux du pays des actes coupables qu'elles ont pu commettre. Pendant les heures de nuit, durant lesquelles l'usage ne permet pas aux hommes de circuler dans les rues, les femmes coréennes, surtout celles des classes moyennes et inférieures, ont la liberté de se promener et de vaquer à leurs petites affaires domestiques. Il y a même une loi d'après laquelle il est permis aux femmes seules de sortir entre huit heures du soir et une heure du matin. On désigne, sous le nom de *Pem-ya-hata*, la violation de cette loi. Durant cet espace de temps, les Coréennes ne sortent cependant point sans se cacher le visage. On assure

d'ailleurs que leur conduite est honnête et réservée.

La population de la Corée est répartie en plusieurs castes. Après les membres de la famille royale, c'est à la noblesse *lettrée* qu'appartient le premier rang dans l'État ; cette noblesse cultive la philosophie confucéiste et les sciences de la Chine. Vient ensuite la noblesse militaire. Les fonctionnaires publics qui se livrent à des travaux intellectuels, les employés de l'administration, composent la troisième caste. Les industriels et les commerçants, d'une part; les paysans, les chasseurs et les pêcheurs, de l'autre, constituent les castes inférieures. Au-dessous de ces castes, il en existe encore plusieurs autres qui sont considérées comme méprisables : elles comprennent les bouchers, les tanneurs de cuir, et enfin les esclaves. Ceux-ci ont droit de se racheter; et, s'ils épousent des femmes libres, les enfants qui naissent de leur union sont réputés affranchis.

La caste des bouchers, dans laquelle sont compris la plupart des métiers consistant à donner la mort à des animaux ou à travailler les produits de leurs cadavres, est organisée d'une façon qui rappelle la caste des *Yeta* japonais. Elle est gouvernée par un chef

choisi par elle et qui est reconnu par les autorités du pays, avec lesquelles il traite des affaires et des intérêts de ce que l'on peut considérer comme *sa* corporation. Tous les membres de la caste professent un grand respect pour ce chef et se conforment toujours à ses arrêts. Il est considéré comme investi d'une sorte de pouvoir judiciaire absolu, lorsqu'il s'agit des membres de sa corporation.

Les Coréens ne paraissent pas avoir pour le culte bouddhique, qui est la religion officielle de leur pays, un bien grand enthousiasme. La plupart d'entre eux professent une sorte de scepticisme et de mépris pour les pratiques et pour l'enseignement des bonzes. Chez les habitants des campagnes, on trouve des traces de fétichisme qui semblent se rattacher aux vieilles croyances de leurs pères. On prétend que certains Coréens font encore aujourd'hui des cérémonies en l'honneur du Soleil et des Étoiles, et que quelques-unes d'entre elles rappellent les usages des anciens Guèbres.

La Corée était anciennement organisée, au point de vue de la propriété foncière, sur les bases d'une sorte de communisme assez semblable à celui qui existait au Pérou, dans l'empire des Incas, avant la conquête espagnole. On partageait les terres arables entre tous les

habitants, qui n'en étaient qu'usufruitiers, la loi ne permettant pas qu'une parcelle quelconque du pays soit la propriété d'aucun des sujets du roi. La répartition des terres propres à la culture était opérée par les agents du gouvernement, et l'étendue agraire attribuée à chaque père de famille était proportionnée au nombre de têtes qui existaient dans sa maison.

L'instruction publique est très répandue en Corée. Comme on l'a compris par ce qui a été dit plus haut, cette instruction est à peu près exclusivement chinoise. Les enfants apprennent bien dans les écoles à lire les lettres de l'alphabet coréen ; mais, dès qu'ils ont acquis cette première connaissance, leurs maîtres ne les occupent plus qu'à l'étude des lettres, de la littérature et des sciences de la Chine.

La musique est fort en honneur dans le Tchao-sien ; et les classes élevées surtout lui consacrent une grande partie de leurs instants de loisir. C'est une musique composée généralement d'après les préceptes de l'art chinois ; et cet art, dont on a eu tort de se moquer sans le comprendre, n'est pas sans mérite. « Les Chinois, a dit P. Amiot, sont peut-être la nation du monde qui a le mieux

connu l'harmonie et qui en a le plus universellement observé les lois. » Les Coréens emploient la gamme de sept notes et empruntent à la peau tendue, aux cordes de soie, à la terre cuite et aux calebasses, les sons à l'aide desquels ils constituent leurs orchestres.

L'industrie est peu avancée en Corée. La politique soupçonneuse du gouvernement de la péninsule a toujours fait des efforts pour s'opposer à tout ce qui pourrait faire croire aux étrangers que le pays possède de grandes ressources et les éléments d'un commerce d'exportation quelque peu étendu. D'accord avec ce principe, tout s'oppose dans la contrée, non seulement au développement de l'industrie somptuaire, mais encore au progrès des arts décoratifs. L'usage de la soie, sans être précisément prohibé, est remplacé le plus souvent par celui du chanvre qui fournit, suivant les Coréens, des tissus moins coûteux et plus solides. Une réaction a cependant commencé à se produire contre cette tendance restrictive, depuis que les Japonais ont renoué des relations avec le sud de la péninsule ; et il n'y a pas à douter que l'industrie ne reprenne bientôt un important essor dans toutes les provinces du Tchao-sien.

La monnaie habituelle de la Corée se com-

pose de sapèques de cuivre, plus rarement de fer, percés au centre de manière à pouvoir être enfilés. Les plus anciennes pièces portent la légende *Sam-han-tu-po*, c'est-à-dire « Mon-

Fig. 3. — Ancienne monnaie coréenne.

naie courante de la triarchie des *San-kan*, dont il a été parlé plus haut [1]. Ces pièces paraissent remonter aux premiers siècles de notre ère.

Malgré sa situation exceptionnellement avantageuse pour le progrès de la marine, la Corée n'a point possédé jusqu'à ce jour de vaisseaux capables d'entreprendre des pérégrinations lointaines ; et il ne paraît pas que ses navires aient jamais tenté des traversées plus longues que celle qui devait les conduire

1. Siebold, *Archiv zur Beschreibung von Japon*, Nippon VII, p. 25.

jusqu'au Japon. En revanche, le cabotage est très développé sur les côtes de la péninsule, et d'innombrables petites embarcations font sans cesse le service des ports et des nom-

Fig. 4. — Bateau de cabotage.

breuses îles qui les environnent, surtout du côté du golfe de Peh Tchih-li. Ces embarcations ont le plus souvent deux mâts. Une grande cabine avec toiture en recouvre presque toute l'étendue.

Il n'y a pas à douter que la révolution qui s'est opérée récemment en Corée et le contact chaque jour plus fréquent des indigènes avec les marchands japonais et européens, ne transforme en peu d'années les conditions actuelles de la marine, de l'industrie et du commerce dans le Tchao-sien. Tant que ce royaume a pu éviter d'entrer en rapport avec les pays étrangers, il a trouvé des garanties de sécurité et même un certain état prospère dans les entraves mises par le gouvernement local à toute tentative de multiplier les forces productives de la nation. Il ne peut plus en être ainsi ; et désormais les indigènes ne sauraient vivre longtemps avec les faibles ressources qui suffisaient naguère à leurs besoins. Il faudra, bon gré mal gré, qu'ils arrivent à relever leur industrie, sans laquelle les moyens d'existence ne tarderaient pas à leur manquer.

Déjà le gouvernement de Séoul a jugé utile d'envoyer une mission au Japon à l'effet d'y étudier les institutions commerciales et autres qui pourraient être avantageusement établies dans la péninsule. A l'instar des Japonais aussi, les Coréens ont organisé un service des postes et créé quelques établissements consulaires. C'est par l'initiative du Japon que la

civilisation européenne aura été introduite de vive force au milieu d'eux, et que leur pays, naguère encore strictement fermé aux étrangers, sera bientôt ouvert à toutes les nations.

Fig. 5 — Timbres-poste coréens.

L'invasion imminente des idées européennes est, pour la Corée, le signal d'une époque critique et d'une révolution économique des plus radicales. Nous ne tarderons pas à connaître les effets de cette révolution.

CHAPITRE IV

Le génie national

§ 1. — L'ÉCRITURE CORÉENNE

L'écriture en usage, dans la Corée, soulève un problème tout particulièrement intéressant pour les ethnographes. Tandis que les Chinois ne possèdent encore, après plus de 4,500 ans d'existence que des signes images représentant conventionnellement les idées qu'ils veulent exprimer sur le papier, signes dont l'innombrable quantité (environ cent mille) fait de la lecture une science longue et pénible à apprendre; alors que les Japonais ont vainement essayé d'appliquer à la transcription des mots de leur langue un syllabaire qu'ils ont inventé, et dans lequel il est impossible de noter une consonne, abstraction faite des voyelles; les Coréens, au contraire, possèdent une écriture d'une remarquable simplicité, dans laquelle chaque son est représenté par son caractère distinct, absolument comme dans nos écritures européennes.

L'alphabet coréen se compose des signes suivants :

VOYELLES :

ㅏ ㅓ ㅗ ㅜ ㅡ ㅣ ㅓ ㅑ ㅕ ㅛ ㅠ ㅔ ㅖ

a eu o ou ou i a yi yeu yo you é yé

CONSONNES :

ㄱ ㄴ ㄷ ㄹ ㅁ ㅂ ㅅ ㅈ ㅎ ㅇ

k n t r, l m p s ts h ng

CONSONNES ASPIRÉES :

ㅋ ㅌ ㅍ ㅊ

k' t' p' ts'

Pour la transcription des mots étrangers, les lettres suivantes ont été ajoutées à l'alphabet coréen :

ㅋ ㄷ ㅐ ㅿ

g d b z

En examinant, il y a quelques années, les lettres de cet alphabet, j'ai été frappé de la ressemblance qu'offrent les consonnes coréennes avec les consonnes correspondantes de l'alphabet indien :

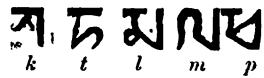

k t l m p

Cette ressemblance, surtout si l'on tient compte des variations de formes qu'ont subies les lettres indiennes, est telle qu'on ne saurait y voir un effet du hasard; et on est amené à cette conclusion absolument incontestable, à savoir que l'alphabet coréen a été emprunté à la source indienne.

Ce fait une fois établi, il reste à savoir à quelle époque et dans quelles circonstances l'écriture hindoue a été importée en Corée. Les auteurs Chinois et Japonais, qui, jusqu'à présent, sont les seuls à nous fournir des renseignements sur les origines et les évolutions historiques de la Corée, ne nous donnent malheureusement que bien peu d'éclaircissements sur cette question, et les anciens rapports de l'Inde et de la Corée demeurent jusqu'à présent à l'état d'énigme inexplicable.

Nous avons cependant les moyens d'établir que l'écriture alphabétique de la Corée était pratiquée dans cette péninsule à une époque assez reculée. Klaproth prétend que cette écriture fut inventée dans le royaume de *Paik-tse* (le *Peh-tsi* des Chinois), en l'an 374 de notre ère[1], mais il ne s'était pas

1. Suivant les Coréens, leur écriture alphabétique ou *on-moun* avait été inventée seulement vers le VIIIe siècle,

aperçu qu'il s'agissait d'un alphabet d'origine indienne; de sorte qu'il ne faut voir tout au plus à cette date qu'une importation étrangère et nullement une invention de toutes pièces.

Un fait emprunté à la paléographie japonaise vient cependant projeter quelques lueurs au milieu des obscurités de ce curieux problème. Les indigènes du Nippon prétendent, eux aussi, avoir fait usage à la même époque à laquelle on rapporte l'introduction de l'alphabet coréen dans le Paiktse, d'un alphabet à peu de chose près identique à celui de la Corée. Quelques savants japonais soutiennent que cet alphabet aurait été inventé dans leur pays et que c'est de là qu'il fut apporté sur le continent. L'origine indienne des lettres coréennes étant un fait indiscutable, la prétention de ces savants ne saurait être admise, et il n'est guère possible de faire une supposition plus vraisemblable que celle qui fait venir de la Corée les lettres dites *Sin-zi*, « Caractères des Dieux », dans les îles de l'extrême Orient.

Les origines coréennes ne pouvant être re-

sous leur dynastie des *Oang*, par un bonze appelé *Syel-tsong-i*. Ce bonze est considéré comme un des savants les plus distingués qui aient existé dans la péninsule.

culées au delà de l'ère chrétienne (et encore à cette époque se trouve-t-on bien plus dans la période mythologique que dans la période historique), l'introduction de l'écriture en Corée doit être à peu près contemporaine des premiers siècles de ses annales. D'autre part, le bouddhisme, introduit en Chine en l'an 65, fut transporté en Corée par des missionnaires chinois en 372, d'abord dans le royaume de *Kao-li*, ensuite dans le royaume de *Pâik-tse* en 384. Il est peu probable que l'écriture en question ait été répandue dans ce dernier pays dix ans avant l'arrivée des sectateurs de la foi de Çâkya-Mouni; à moins cependant que le bouddhisme ne soit plus ancien en Corée que la date qui nous est donnée par les écrivains Chinois.

Ainsi qu'on le voit, le problème qui nous occupe, sans cesser d'être fort obscur, peut être localisé dans la chronologie coréenne d'une façon suffisamment précise, surtout si l'on se rappelle qu'il s'agit d'une époque où les véritables événements de la péninsule commencent à peine à figurer sur les registres de l'histoire. Il reste cependant à expliquer comment les missionnaires chinois qui venaient prêcher le bouddhisme au *Tchao-sien* parvinrent à y faire accepter l'alphabet hin-

dou de préférence aux signes idéographiques qui avaient déjà été employés en Chine non seulement pour traduire les livres sacrés de l'Inde, mais encore pour noter et transcrire les mots sanscrits nécessaires à l'enseignement de la nouvelle doctrine religieuse. Il est probable que les lettres dêvanâgarî ne furent point acceptées en Chine, parce que l'écriture idéographique avait acquis dans ce pays un caractère essentiellement national qu'il était impossible de supplanter, d'autant plus que c'était avec ses signes qu'on avait écrit les livres canoniques de l'antiquité chinoise et les livres moraux de la grande école de Confucius; mais qu'en Corée, où la civilisation était à peine sortie de ses langes, où toute écriture était encore inconnue ou tout au moins peu usitée, les prédicateurs du bouddhisme ne rencontrèrent point la même résistance, et qu'ils purent à leur gré répandre dans le pays l'alphabet même avec lequel avaient été écrits les plus anciens monuments de la littérature bouddhique.

De nouvelles recherches ne tarderont probablement point à nous éclairer d'une façon complète sur cet intéressant sujet.

§ 3. — LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE

La langue coréenne possède un fonds de mots indigènes qui paraissent n'avoir aucune espèce de rapport avec les mots chinois. Ces derniers se sont introduits, non seulement dans l'idiome écrit, mais même dans l'idiome vulgaire, en telle proportion qu'on emploie généralement plus d'expressions chinoises en coréen que de locutions coréennes proprement dites. On peut aussi constater, dans le langage actuel du Tchao-sien, un phénomène analogue à celui qui s'est accompli, surtout depuis quelques années, dans le langage des insulaires du Nippon, où les mots d'origine chinoise tendent de jour en jour à supplanter davantage les mots indigènes.

L'examen du vocabulaire coréen nous montre donc une foule énorme de mots chinois, plus ou moins altérés dans leur prononciation, à peu près comme l'on trouve dans le dictionnaire persan une quantité de mots arabes apportés par la civilisation musulmane. Quant au fond indigène, il n'a pas encore été étudié sérieusement au point de

vue de la linguistique comparée, et ce n'est que par une hypothèse, d'ailleurs vraisemblable, qu'on a cru pouvoir le rattacher à la famille tatare ou mongolique.

Cette hypothèse tire son origine des ressemblances grammaticales et syntactiques qu'on a pu constater entre le Coréen et les principaux idiomes de l'Asie Centrale et Orientale. Parmi ces ressemblances, on peut citer les suivantes :

Absence de genre pour les substantifs.

Invariabilité des substantifs, au point de vue des cas et au point de vue des nombres. Les cas sont formés à l'aide de postpositions distinctes et séparées du nom. Le pluriel n'est pas l'objet de formes particulières et ne s'indique que par des mots additionnels exprimant l'idée de quantité, foule, réunion, accumulation

Les adjectifs, également invariables, ne s'accordent point avec les noms qu'ils qualifient.

Absence du pronom de la troisième personne, lequel est remplacé par des locutions démonstratives.

Emploi de postpositions, là où seraient employées des prépositions dans les langues ariennes.

Existence d'une conjugaison négative spéciale, commune à tous les verbes.

Le qualificatif, à quelque catégorie grammaticale qu'il appartienne, précède le mot qualifié.

Le régime indirect, l'ablatif, le locatif ou instrumental, précède l'accusatif ou régime direct.

Dans les énumérations d'objets, la conjonction « et » se place après le substantif, comme le *que* des Latins : *paterque*, *materque*.

Le comparatif, dans la langue écrite, se forme suivant le procédé essentiellement caractéristique des langues tatares, procédé qui consiste à mettre également au positif les deux noms comparés, mais en faisant suivre celui aux dépens duquel est faite la comparaison de la particule postpositive de l'ablatif.

Parmi les formes de l'interrogatif, il en est une qui consiste dans l'emploi l'un après l'autre de l'affirmatif et du négatif (ex. : « prêt, pas-prêt », pour « est-ce prêt? ») Un interrogatif du même genre existe notamment en chinois et en japonais.

Enfin, un grand nombre de verbes se forment avec des substantifs ou des mots compo-

sés chinois suivis d'un auxiliaire qui seul est susceptible d'être conjugué. Un procédé absolument analogue se remarque en japonais.

Jusqu'à présent, on peut affirmer qu'on ne possède point de monuments de la littérature coréenne proprement dite. La plupart des livres qu'on a trouvés dans la péninsule étaient des livres chinois ou des livres écrits en chinois. Le seul ouvrage, en partie coréen, que nous connaissions en Europe déjà depuis bien des années, est le *Tsyen-tsa-kyeng* ou Livre de Mille mots. C'est la traduction d'un petit texte chinois composé sous le règne de l'empereur de Chine *Wou-ti*, fondateur de la dynastie des *Liang* [1]. Il est cependant certain qu'il existe d'autres livres purement coréens, et l'un d'eux, malheureusement incomplet des premières pages, fait partie de la collection du Département Asiatique à Saint-Pétersbourg. Il y a tout lieu de croire que d'autres ouvrages du même genre ne tarderont pas à être signalés aux orientalistes; mais ces

1. Ce livre est répandu dans toutes les écoles de la Corée où il sert à apprendre à la jeunesse les premiers éléments de l'écriture idéographique de la Chine. Le célèbre voyageur hollandais, Ph.-Fr. von Siebold, en a donné une reproduction, en chinois et en coréen, par le moyen de la lithographie, dans sa *Bibliotheca Japonica*.

Fig. 6. — Spécimen du *Tsyen-tsa-kyeng* (Coréen-Chinois).

ouvrages seront certainement peu nombreux et ne constitueront par leur ensemble qu'un bien faible rudiment de ce qu'on peut appeler une littérature.

Si l'on examine cependant les conditions actuelles d'existence de la langue coréenne, on est amené à prédire, à une époque assez prochaine, la naissance d'une véritable littérature coréenne. Les missionnaires de la Société des Missions étrangères, avec l'aide d'indigènes convertis au christianisme, ont déjà jeté les premières bases de cette littérature, et ils ont fait paraître à Yoko-hama un *Dictionnaire Coréen-Français*, qui ne servira pas seulement aux Européens à apprendre l'idiome vulgaire du Tchao-siën, mais qui fournira aux indigènes eux-mêmes les moyens de cultiver leur langue mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, et de s'en servir pour répandre par des écrits l'expression de leur pensée. Le dictionnaire en question renferme, en effet, un nombre considérable de locutions littéraires empruntées aux écrivains de la Chine ; et c'est à l'aide de ces expressions que les indigènes de la péninsule pourront composer des livres en rapport avec leur état intellectuel et avec la somme de civilisation qu'ils ont actuellement acquise. Dans

une *Grammaire Coréenne* publiée l'année suivante par les mêmes missionnaires, on a donné, à titre d'exercices gradués, une série de phrases dialoguées, d'anecdotes et d'historiettes, empruntées en partie à l'imagination européenne, mais qui démontrent cependant, dans l'idiome coréen, une souplesse suffisante pour la composition de morceaux plus étendus et d'un style plus élevé.

Avant la récente occupation de la Cochinchine par les Français, on pouvait dire qu'il n'existait point de littérature annamite. Depuis notre établissement à Saïgon et dans les contrées avoisinantes, il a paru et il paraît chaque jour des contes, des légendes, des romans et des poèmes cochinchinois inédits. La plupart de ces productions du génie annamite, plus ou moins guidé et dirigé par l'esprit européen, n'ont qu'une valeur assez médiocre : on ne peut nier cependant qu'elles ne soient le point de départ d'une littérature originale qui serait sans doute restée bien longtemps encore avant de se manifester, ou qui même ne se serait jamais produite à la lumière sans l'invasion des idées occidentales dans cette partie de l'Indo-Chine. Ou je me trompe fort, ou un phénomène analogue ne

tardera pas à se manifester en Corée. Ce sera le signal définitif de l'émancipation du peuple, d'ailleurs laborieux et intelligent, de la dernière *terra incognita* du vieux monde asiatique.

APPENDICES

RENSEIGNEMENTS UTILES

I. — Population de la Corée

La population de la Corée, d'après le recensement de 1793, était à cette époque de 7,342,361 habitants; mais ce recensement, ayant été fait d'une façon très imparfaite, il y a lieu de penser que ce chiffre est inférieur à la vérité. Suivant Dallet, il faut évaluer la population de la péninsule à plus de 10 millions d'habitants, et suivant M. Ern. Oppert à 15 ou 16 millions.

Un calcul, basé sur des chiffres récemment relevés par les Japonais, donne les résultats suivants :

1.	Cercle de	*Kieng-koui* (La Cour).....	980,000 hab.
2.	—	*Kang-uœn* (Source du fleuve)	460,000
3.	—	*Hoang-haï* (Mer Jaune).....	700,000
4.	—	*Pyœng-an* (Paix parfaite)...	1,180,000
5.	—	*Kyœng kyœng*.....	430,000
6.	—	*Ts'young-ts'yœng*	1,100,000
7.	—	*Tsyœn-la*.....	1,650,000
8.	—	*Kyœng-syang*.....	2,000,000
		Population totale de la Corée.....	8,500,000 hab.

Ce chiffre est peut-être un peu faible, mais je crois qu'il approche plus de la vérité que ceux qui ont été donnés plus haut.

II. — Notes sur les dynasties des rois Coréens.

Rois de Fou-yu.

Fou-tai, régnait en 167.
Weï-tcheou-taï, successeur.
Kien-weï-kiu, successeur.
Ma-yu, successeur.
I-liu, fils du précédent, est proclamé roi à l'âge de 6 ans; régnait en 287.
I-lo.

Rois de Hak-sai.

Yu Kin, régnait en 372.
Yu Ing, régnait en 420-424.
Yu Pi, fils du précédent.
Yu King, fils du précédent, régnait en 457.
Meou Tou, fils du précédent.
Meou Taï, fils du précédent, régnait en 490-502.
Yu Loung, régnait en 521.
524. *Yu Ming*, fils du précédent.
Yu Tchang, régnait en 570-598.
Yu Tchang, fils du précédent, régnait en 612-624.
I-tsou, fils du précédent, régnait en 643-660.
663. *Yu Foung*.
677. *Yu Loung*.
(Extinction de la dynastie.)

Rois de Sin-ra.

Tsin, régnait en 521.
Kin Tchin-hing, régnait en 565.
Kin Tchin-ping, régnait en 594.
631. *Chen-teh*, fils du précédent, régnait en 643.
648. *Tchin-teh*, parente du précédent.
654. *Tchun-tsieou*, neveu du précédent.
661. *Fah-ming*, fils du précédent.
681. *Tching-ming*, fils du précédent.
693. *Li-houng*, fils du précédent.

702. *Tsoung-ki*, frère du précédent.
Hing-kouang.
737. *Tching-king*, frère du précédent.
Kin-i, régnait en 761.
Hien-ing.
767. *Kouen-lien*, fils du précédent.
783. *Kin-liang-siang*.
785. *King-sing*, mort vers 799.
Tsun-young.
Tchoung-hing, fils du précédent, régnait en 805.
Yen-ching.
831. *King-hoeï*, fils du précédent.
Kin-po-ing, régnait en 923.

Rois du Kao-li.

Avant notre ère.

223. *Tchou-moung*, roi légendaire, fondateur de la famille royale *Kao*.
Jou-li, fils de Tchou-moung.
Mo-laï, fils de Jou-li.
Période inconnue.

Après notre ère.

Koung, régnait en 105-111.
Soui-tching.
Peh-kou, régnait en 169.
I-i-mo, fils de Pé-kou, en 208.
Weï-koung, fils de I i-mo, régnait en 238-246.
Ye-fo-li.
319. *Tchao*, fils de Ye-fo-li.
Ngan.
Période inconnue.
Kao Lien, régnait en 405 et vécut plus d'un siècle.
519. *Kao Yun*, petit-fils de Kao-lien.
526. *Kao Ngan*, fils de Kao Yun.
548. *Kao Yen*, fils de Kao Ngan.
558. *Kao Tching*, fils de Kao Yen.
Kao Yang.
597. *Kao Tang*, fils de Kao Tching.
Kao Youen, fils de Kao Tang, régnait en 598-614.
Kao Wou, fils de Kao Youen.
Kao Tsang, neveu de Kao Wou, régnait en 643, mourut en 682.

Autre dynastie.

930-933. *Wang Kien*.

945. *Wang Wou*, fils du précédent.
948. *Wang Tchao*, fils du précédent.
Wang Tcheou, fils du précédent.
997. *Wang Tchi*, frère du précédent.
1010. *Wang Soung*, frère du précédent.
Wang Sun, frère du précédent.
1046. *Wang Kin*, fils du précédent.
1083. *Wang Hoeï*, fils du précédent.
1083. *Wang Hiun*, fils du précédent.
1083. *Wang Yun*, frère cadet du précédent.
1087. *Wang Yao*, fils du précédent.
Wang Young.
1105. *Wang Yu*.
1122. *Wang Kiaï*, fils du précédent.
1146. *Wang Hien*, fils du précédent.
1170. *Wang Hao*, frère du précédent.
1198. *Wang Tso*, frère du précédent.
1204. *Wang Ing*, fils du précédent.
1213. *Wang Tche*.
1260. *Wang Tien*, fils du précédent.
1274. *Wang Tching*, fils du précédent.
Wang Tchun, régnait en 1278.
Wang Kiu, régnait en 1297.
1304. *Wang Youen*, fils du précédent.
1313. *Wang Cheou*, fils du précédent.
1332. *Tching-kuen*, fils du précédent.

Autre dynastie.

Tan.
Fang-youen, fils du précédent.
Tao, fils du précédent.
Li-seng, régnait en 1592.
Famille *Li*.
Li-toung, régnait en 1720.

III. — Quelques dates des annales de la Corée

TEMPS ANTÉRIEURS A NOTRE ÈRE

403 à 222. La Corée devient une dépendance du royaume fondé par les *Yèn*, au nord de la province actuelle de

Tchih-li. Plus tard, un certain Weï-man se fait roi de *Tsyô-sen*, qui forme un état distinct.

Vers 256. *Tchun* se proclame roi du *Tsyô-sen*.

225. *Weï-man* détrône par trahison Tchun et devient roi à sa place. Il établit sa capitale à *Wang-hien*.

128. *Nan liu*, prince de *Weï*, reconnaît la suzeraineté de la Chine et demande à être rattaché au gouvernement du *Liao-toung*.

112. *Yeou-kiu*, petit-fils de Weï-man, règne sur le *Tsyô-sen*.

108. Le Tsyô-sen est incorporé à la Chine et forme les quatre gouvernements de *Tchin-fan*, de *Ling-tun*, de *Loh-lang* et de *Hiouen-tou*.

86-73. Les quatre provinces chinoises de Corée sont réduites à deux : celles de *Lo-lang* et de *Hiouen-tou*.

31. (Époque d'Auguste). Le *Liao-toung* comprend à cette époque l'ancien pays de *Fou-yu* et s'étend jusqu'au territoire des *Ma-han*.

TEMPS POSTÉRIEURS A NOTRE ÈRE.

12. Les Coréens sont battus par l'empereur de Chine *Sin-mang*, et leur prince est déclaré déchu du trône.

32. La royauté est rétablie en Corée par *Kouang-wou-ti*, empereur de Chine. Le prince de Kao-kiu-li lui envoie une ambassade.

49. Incursions des Coréens sur les frontières de la Chine.

50. Le roi de *Fou-yu* envoie des présents à la cour de Chine.

105. Nouvelles incursions des Coréens sur le territoire de *Liao-toung*.

111. *Koung*, roi de *Kao-kiu-li*, envoie une ambassade en Chine.

112. Le roi de *Fou-yu* envahit la province de *Lo-lang* et met tout à feu et à sang.

116. (Époque de Trajan). La Corée est alors divisée en trois états, dont le plus étendu est celui de *Kao-kiu-li* au nord ; les deux autres sont le royaume de *Päïk-tse* au sud-ouest, et celui de *Sin-ra* au sud-est.

120. Incursions des Coréens dans le pays de *Liao-toung*.
120. Le roi de *Fou-yu* fait sa soumission à la Chine et envoie son fils *Ou-tcheou-taï* offrir des présents à l'empereur.

FIG. 7. — Première carte.

136. Le roi de *Fou-yu* se rend en personne à la cour de Chine.
162. Ambassade du roi de *Fou-yu* en Chine.
167. Invasion du *Hiouen-tou* par le roi de *Fou-yu*, qui est vaincu par les Chinois.

169. *Peh-kou*, roi de Corée, ravage le *Liao-toung*. Ce prince meurt, laissant deux fils, *Pa-ki* et *I-i-mo*. Le dernier est élu roi par le peuple; mais Pa-ki réunit une

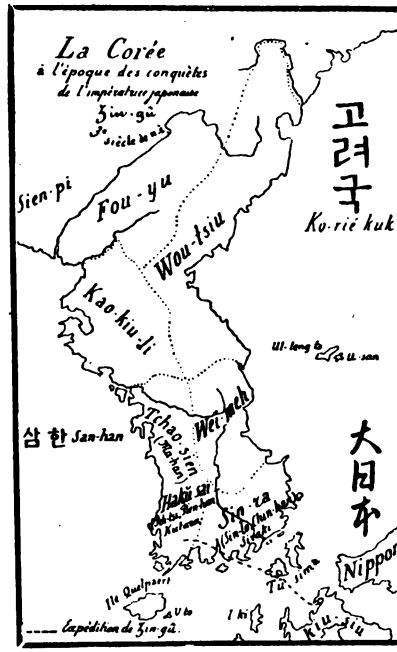

FIG. 8. — Deuxième carte.

troupe de partisans et fait la guerre à son frère I-i-mo.

175. Le roi de *Fou-yu* se soumet à l'empereur de Chine *Ling-ti*.

200. L'impératrice japonaise *Zin-gu* se rend dans le pays de *Sin-ra*, dont elle défait les troupes. Le roi de ce

pays est condamné à se reconnaître vassal et tributaire du Japon.

209. *Pa-ki* est vaincu par *I-i-mo*.

238. *Weï-koung*, fils d'*I-i-mo*, règne en Corée.

242. Invasions des Coréens sur le territoire de Liao-toung.

246. Les Coréens sont battus par les Chinois et font leur soumission.

247. Les rois de *Păïk-tse* et de *Sin-ra* envoient des ambassadeurs au Japon pour y offrir leur tribut.

260. Les Japonais s'emparent d'une grande partie de la Corée, dont ils occupent le sud et l'ouest. Une faible portion du *Kao-kiu-li* parvient seule à conserver son indépendance, ainsi que les territoires de *Fou-yu*, de *Wou-tsiu* au nord, et le pays des barbares *Weï-meh* à l'est.

276. Les rois de *Ko-raï*, de *Păïk-tse*, de *Sin-ra* et de *Mimana* envoient leur tribut à la cour du Japon.

280-281. Une ambassade du pays des *San-kan* se rend près de l'empereur *Wou-ti*, de la dynastie des *Tsin*.

280-290. Trois ambassades successives des *Chin-han* viennent apporter des présents à la cour de Chine.

283. Le pays de *Păïk-tse* envoie, comme tribut, des couturières au Japon.

284. Le pays de *Păïk-tse* envoie, comme tribut, un beau cheval à la cour du Japon.

285. Le lettré *Wa-ni*, du royaume de *Păïk-tse*, se rend au Japon où il apporte le *Lun-yu* ou Livre des Discussions philosophiques de Confucius et le *Tsien-tse-wen* ou Livre classique élémentaire des Mille mots.

291. Nouvelle ambassade des *San-kan* à la cour de Chine.

297. Le royaume de *Koraï* envoie un ambassadeur au Japon.

307-312. Les territoires de *Lo-lang* et de *Hiouen-tou* sont restitués au royaume de *Kao-li*.

319. Mort de *Ye-fo-li*, l'un des princes souverains de la presqu'île coréenne.

324. Le royaume de *Ko-raï* envoie des boucliers de fer en tribut au Japon.

329. Le roi de *Sin-ra*, n'ayant pas apporté le tribut à la cour du Japon, celle-ci lui envoie un ambassadeur pour le réprimander.

A la fin de la dynastie des Han (IIIe siècle de notre ère), un homme appelé *Kao*, originaire du pays de *Fou-yu*, s'empare de la Corée, à laquelle il donne le nom chinois de *Kao-li* ou *Kao-kiu-li*.

342. *Kao-tcho*, roi de *Kao-kiu-li*, est battu par *Mou-young-hoang*; mais son petit-fils reprend possession de ses états et établit sa capitale à *P'ing-jang* (autre nom de *Wang-hièn*, ancienne capitale des rois du *Tcho-sèn*). Il divise ses états en huit circonscriptions ou cercles (*tó*) :

Au milieu,	province	*King-ki*, ou royale.
A l'est,	—	*Kiang-youen*, pays des *Weï-meh*.
A l'ouest,	—	*Hoang-haï*, pays des anciens *Tchao-sièn* et des *Ma-han*.
Au sud,	province	*Tsiouen-to*, pays des *Pièn-han*.
Au sud,	—	*King-chang*, pays des *Chin-han*.
Au sud-ouest,	—	*Tchoung-tsing*, pays des *Ma-han*.
Au nord-est,	—	*Hiang-king*, pays primitif des *Kao-kiu-li*.
Au nord-ouest	—	*P'ing-ngan*, ancien pays de *Tchao-sien*.

405-418. Ambassade de *Kao-lien*, roi de *Kao-kiu-li*, à la cour de Chine. L'empereur le reconnaît roi de *Kao-li* et prince de *Lo-lang*.

414. L'empereur du Japon étant tombé malade fait demander un médecin dans le pays de *Sin-ra*.

430. *Kao-lien* envoie un tribut à l'empereur de Chine *Wen-ti*, de la dynastie des *Soung*.

465. Des troupes viennent du Japon pour combattre celles du pays de *Sin-ra*.

475. Le royaume de *Ko-raï* détruit (en partie?) celui de *Pàïk-tse*.

477. Les princes de *Ko-raï* et de *Sin-ra* vont rendre hommage à la cour de Chine.

493. Le Japon envoie des ambassadeurs au *Ko-raï* pour lui demander des artisans.

494. *Kao-yun*, petit-fils de *Kao-lien*, roi de Corée, envoie le tribut à la cour des *Weï*, et est reconnu par eux.

504. Le royaume de *Pätk-tse* envoie le tribut à la cour du Japon (Cf. à la date 475).

512. Une ambassade japonaise arrive dans le royaume de *Pätk-tse*. Elle en revient avec des lettrés de ce pays et les livres sacrés de la Chine.

526. *Kao-'an*, fils de *Kao-yun*, règne en Corée.

543. Le *Pätk-tse* offre à l'état de *Fou-nan* des objets précieux (litt. des richesses et des hommes).

546. Le Japon fait présent au Païk-tse de beaux chevaux et de vaisseaux de guerre.

548. *Kao-yen*, fils de *Kao-'an*, règne en Corée.

550. *Kao-tching*, roi de Corée, envoie des présents à la cour chinoise des *Tsi*.

551. Le Japon envoie mille mesures de froment au pays de *Pätk-tse*.

552. Le royaume de *Pätk-tse* envoie les images et les livres sacrés du bouddhisme au Japon, après quoi une épidémie pestilentielle se déclare dans ce dernier pays.

553. Le Païk-tse envoie au Japon des médecins, des sorciers, des astronomes, des mathématiciens et d'autres lettrés.

562. Le roi de *Sin-ra* détruit le royaume de *Mimana*.

563. *Oho-domo-no Saké-hiko* va combattre le Ko-raï dont il défait les troupes.

570. Une ambassade du *Ko-raï* arrive au Japon.

580. Le Sin-ra envoie un tribut au Japon et sollicite la paix : ce tribut est refusé.

582. Le Sin-ra envoie (de nouveau) un tribut au Japon et sollicite la paix : il est de nouveau refusé.

587. *Pao-youen* est reconnu par la Chine prince régnant du *Tchao sien*.

597. *Kao-tang*, fils de *Kao-tching*, règne en Corée ; il reçoit l'investiture de l'empereur de Chine. Cette même

année, le roi de *Païk-tse* envoie son fils au Japon pour offrir le tribut.

598. *Kao-youèn*, fils de *Kao-tang*, s'allie aux Tartares et envahit le pays de *Liao-toung*.

Fig. 9. — Troisième carte.

602. Le roi de *Païk-tse* envoie en présent à la cour du Japon divers ouvrages chinois, notamment un traité d'astronomie et un calendrier.

610. Les états de *Sin-ra* et de *Jin-na* envoient le tribut au Japon.

611. L'empereur de Chine *Yang-ti* envahit le *Kao-li*.
618. Le roi de *Ko-raï* envoie le tribut au Japon.
618-627. *Youen*, roi de *Kao-li*, demande aux Chinois que la doctrine des tao-sse soit introduite dans son royaume.
621. Ambassade de *Youen*, roi de *Kao-li*, à la cour de Chine. L'empereur *Kao-tsou* lui envoie des instituteurs et des livres taosséistes. — Le taosséisme obtient un grand succès en Corée où il l'emporte sur le bouddhisme.
623. Le Japon attaque le pays de *Sin-ra* et le soumet.
645. Expédition de *Taï-tsoung*, empereur de Chine, contre la Corée. Les Chinois s'emparent de la capitale du *Liao toung*.
653. Le *Païk-tse* et le *Sin-ra* envoient le tribut au Japon pour solliciter la paix.
662. Les Chinois portent leurs armes contre le pays de *Païk-tse* qu'ils pacifient l'année suivante.
663. Le Japon attaque le Sin-ra, mais il ne parvient pas à le soumettre.
930-933. *Wang-kien*, monte sur le trône de la famille de *Kao* et envoie une ambassade en Chine. Il est reconnu roi du *Kao-li*.
962. *Wang-tchao*, roi de *Kao-li*, envoie le tribut à la Chine.
982. Mort de *Wang-tcheou*, fils et successeur de *Wang-tchao*, roi de *Kao-li*. Son frère cadet *Wang-tchi* lui succède. Ce prince demande en Chine les neuf *King*, afin de répandre la doctrine de Confucius dans son royaume.
1083. Mort de *Wang-hoeï*, roi de *Kao-li*. Il avait régné 38 ans.

INDEX ANALYTIQUE

Agriculture, 22. || Voy. Pomme de terre, Riz, Sériculture, Tabac.
Aïno, indigènes de l'Extrême-Orient, 45.
Alphabet coréen, 60.
Amana, royaume, 37.
Ame. (Essor de) l', 35.
Amherst (îles), 11.
Anthropologie. Types coréens, 41.
Ap-lok-kang, fleuve, 8.
Archipel de Corée, 11.
Arts. || Voy. Musique.
Astronomie, 32. || Voy. Étoiles.
Auckland (Mont), 10.
Bonzes célèbres, 63.
Boucherie (animaux de), 24.
Bouchers. (Caste des), 52.
Bouddhisme, 53, 64.
Broughton (baie de), 11.
Castes, 52.
Cerfs (île des), 11.
Chin, royaume, 32.
Chin-han, peuple, 34.
Chronologie. — Du Fou-yu, 76; — du Hak-sai, 76; — du Sinra, 76; — du Kao-li, 77.
Ciel (culte du génie du), 33.
Code de lois, 28.
Commerce, 55.
Communisme, 53.
Concubines légales, 50.
Confucéisme, 48.
Costume. || Voy. Habillement.
Criminalité, 28, 49, 51.
Cuivre, 22.
Cultures, 22.
Dictionnaire coréen, 71
Dualisme, philosophie, 48.
Écriture coréenne, 60.
Esclaves, 52.
Étoiles. Culte des —, 53.
Famille. Condition de la —, chez les Coréens, 49.
Faune, 24.
Femmes servant à payer le tribut, 31; — de second rang, 50.
Femmes. Condition des —, 51. || Voy. Polygamie.
Forêts, 22.
Foung-pien-mien, village, 6.

Fou-yu, royaume, 30.
Funérailles, 35. || Voy. Tumulus.
Grammaire coréenne, 67,72.
Grottes (Habitants des), 32.
Gynécée, 51.
Habillement. — des Mahan, 34.
Hall (îles de), 11.
Hamel (Hendrik). Sa narration d'un séjour en Corée, 9.
Han, nation, 32.
Han-kang, fleuve, 9.
Hiao, doctrine morale, 49.
Hide-yosi. Conquête japonaise de la Corée, 40.
Iles de la Corée. Liste alphabétique, 12.
I-leou, peuple, 30.
Inde. L'écriture de l'—, introduite en Corée, 63.
Industrie, 55. || Voy. Agriculture, Marine, Pêche, Pinceaux, Sériculture.
Instruction publique, 54. || Voy. Littérature.
Jin-na, état de l'ancienne Corée, 39.
Jin-seng, 23.
Joh-choui (l'Amoûr), fleuve, 30.
Kaï-tcheou (mer de), 14.
Kan. || Voy. *San-kan*.
Kao, roi de Corée, 26.
Kao-li, 26.
Kao-kiu-li, 31.
Kau-rai, 26.
King-youen-ting, auberge, 19.
Ki-tsze, prince, 28.
Koryé, 26.
Langue coréenne, 66.
Langue. — des Mahan, 33. — des Sin-lo, 35.
Lao-tsze juge le code de Ki-tsze, 29.
Lindsey (île), ses ha 11, 33.
Linguistique. || Voy. Alphabet, Dictionnaire, Grammaire, Langue, Littérature.
Lis comestible, 23.
Littérature coréenne, 66.
Louh-tao, île, 11.
Luxe, 55.
Ma-han, peuple, 33.
Maladies, 47.
Marine, 57.
Ma-rang, île, 11.
Métaux, 21, 22.
Mimana, royaume, 37.
Mœurs. || Voyez Castes, Communisme, Costume, Criminalité, Esclaves, Famille, Femmes, Funérailles, Habillement, Instruction, Luxe, Noblesse, Polygamie, Propriété, Religion, Sobriété, Tatouage, Tribunaux.
Mort (peine de), 49. || Voy. Criminalité.

Morts (Exhumation des), 31. || Voyez Funérailles.
Musique, 54.
Nag-tong-kang, fleuve, 9.
Navires, 57.
Nieou-sin-siu, île, 14.
Noblesse, 52.
Oang, dynastie, 63.
Oiseau. Symbole de l'âme,

n, écriture, 62.
21.
Ortie blanche, 23.
O-tai-san, montagne, 9.
Paï-choui, fleuve, 9.
Paï-syou, fleuve, 28.
Païk-san, montagne, 7.
Paik-tô-san, montagne, 7.
Paik-kang, fleuve, 9.
Pêche, 25.
Peh-choui-chan, montagne. 16.
Pem-ya-hata, violation d'une loi, 51.
Philosophie. || Voy. Confucéisme, Dualisme, *Hiao*, Taosséisme.
Pien-chin, peuple, 34.
Pien-han, peuple, 34.
Pi-mi-hou, impératrice, 38.
Pinceaux (fabrication de). 24.
Polygamie. 50. || Voyez Femmes.
Pommes de terre, 23.
Population de la Corée, 47, 75.
Postes, 58.
Propriété foncière, 53.
Pyœng-jang, capitale, 28.
Quelpaërt, île, 10.
Religion, 53. || Voyez Ame, Bouddhisme, Confucéisme, Étoiles, Sacrifices, Soleil, Taosséisme.
Riz, 22.
Sacrifice au Ciel, 31.
Salines, 22.
San-han, confédération, 32.
San-ho-hien, district, 14.
San-kan. Monnaie des —, 56.
San-kan, triarchie, 37.
Sehesoure, île, 10.
Sériculture, 25, 32.
Sien-pi, 36.
Sin-lo, peuple, 34.
Sobriété, 46.
Soie. La — est prohibée, 55.
Soleil. Culte du —, 53.
Sou-tchin, peuple, 30.
Syei-tsong-i, inventeur de l'écriture coréenne, 63.
Syo-paik-san, montagne, 7.
Syœn-pi, peuple, 28.
Tabac, 23.
Taï-tong kang, fleuve, 8.
Take-sima, île. 12.
Tan, prince coréen, sa résidence, 16.
Tan-kiun, prince du Santal, 27.
Tan-mouh, arbre de Santal. 27.
Taosséisme, 86.

Tatouage, 34, 35.
Tchang-tchouaï, titre de chef indépendant, 31.
Tchao-sien, 27.
Tcheou-hou, peuple, 33.
Tcheou Wen-wang, roi de Paik-tse, 10.
Tchin-lo, île, 10.
Tête (Compression de la), 35.
To-li (roi de), 30.
Tou-man-kang, rivière, 8.
Toung-i, barbares, 30.
Tribunaux, 51.
Tribut payé en femmes, 31.
Tsin-ra, île, 10.
Tsing-tcheou (mer de), 18.
Tsyang-paik-san, montagne 7.
Tsyau-sen, 27.
Tsyen-tsa-kieng, livre coréen, 69.
Ts'yœn-san-kouk, île, 12.
Tsze-yun-chen, îlot, 13.
Tumulus, 33. || Voy. Funérailles.
Types coréens, 41.
Uimak, chef des Huns, 29.
Vers à soie, 25, 32.
Wau-zin, empereur, 39.
Weï-meh, peuple, 29, 32.
Wo-tsze, peuple, 29.
Wou-tsiu, peuple, 31.
Yeh lao-sse, couvent, 13.
Yeou-kin, prince, 22.
Zin-gu, impératrice, 38.